



**GROUPE
CREDIT COOPERATIF**

UNE AUTRE BANQUE EST POSSIBLE

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

2016

ACTUALISATION AU 30 JUIN 2017



ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2016

déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers
sous le numéro D.17-0230-A01
le 19 septembre 2017

Eléments financiers au 30 juin 2017



Le présent document (« **l'Actualisation du Document de référence 2016** ») a été déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 19 septembre 2017 sous le numéro D.17-0230-A01 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il actualise le document de référence déposé auprès de l'AMF le 27 mars 2017 sous le numéro D.17-0230 (« **le Document de référence 2016** »). Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Des exemplaires de l'Actualisation du Document de référence 2016 sont disponibles sans frais auprès du Crédit Coopératif, 12 boulevard Pesaro – CS10002 – 92024 Nanterre Cedex, sur son site internet (<http://www.credit-cooperatif.coop/informations-financieres/information-reglementee/>) ainsi que sur celui de l'AMF (www.amf-france.org). Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

I. Rapport semestriel d'activité au 30 juin 2017	4
1.1 Évolution commerciale.....	4
1.2 Évolution des marchés financiers.....	4
1.3 Analyse des comptes semestriels.....	5
1.4 Organisation, principaux risques et incertitudes pour le 2 nd semestre 2017	5
1.4.1 Organisation	5
1.4.2 Risques de crédit.....	5
1.4.3 Risques de marché	6
1.4.4 Risques opérationnels.....	6
1.4.5 Risques de non conformité	7
1.5 Les perspectives	9
II. Comptes consolidés IFRS du Crédit Coopératif au 30 juin 2017	10
2.1 Bilan consolidé.....	10
2.2 Compte de résultat consolidé.....	12
2.3 Résultat global	13
2.4 Tableau de variation des capitaux propres	14
2.5 Tableau des flux de trésorerie	15
2.6 Annexes aux états financiers du Groupe Crédit Coopératif	16
III. Rapport des Commissaires aux comptes	55
IV. Informations complémentaires	58
V. Table de concordance	59
VI. Attestation de la personne responsable de l'Actualisation du Document de référence	60

I. Rapport semestriel d'activité au 30 juin 2017

1.1 Évolution commerciale¹

Au premier semestre 2017, la progression de la collecte bilancielle est restée soutenue malgré un ralentissement marqué de la collecte d'OPC :

- La croissance des dépôts à vue (6 585 M€) s'est encore accélérée (+22 %) dans une conjoncture de taux au jour le jour négatif qui n'incite pas nos clients à placer leurs excédents de trésorerie au jour le jour ;
- L'encours d'épargne (3 537 M€) continue cependant de progresser sur l'ensemble de la clientèle (+8 %) malgré la baisse continue de nos barèmes, alors que la collecte à terme (1 099 M€) recule (-36 %) naturellement avec l'absence de rémunération offerte jusqu'à 4 ans ;
- Les OPC reculent de 22 % les encours monétaires devenant aussi moins attractifs dans la conjoncture des taux actuels même si la rémunération offerte à nos clients est restée positive.

Au total la collecte est quasiment stable avec une déformation au bénéfice des dépôts à vue et de l'épargne.

Sur le front des emplois, les utilisations court terme (1 430 M€) sont quasiment stable (+1 %), en ligne avec les attentes budgétaires.

La nouvelle production de crédits d'investissements, qui atteint 1 112 M€ au 30 juin (hors Bati Lease), est en forte progression (+23 %) et permet d'enregistrer une progression de 4 % de nos encours de 9 757 K€ qui subit encore un niveau de remboursement par anticipation important.

La baisse continue des taux de placement et de crédit engendre des modifications de comportements de nos clients. En effet, les personnes morales ont tendance à mobiliser leur trésorerie au détriment des concours bancaires court terme (qui progressent peu) pour leur financement au jour le jour, et nos clients particuliers à renégocier leurs crédits en cours. Les signes d'amélioration de la conjoncture ne permettent pas encore de constater une franche reprise des investissements de nos entreprises et associations dans un contexte concurrentiel sur le seul front du crédit.

1.2 Évolution des marchés financiers

Le premier semestre 2017 a été marqué par de bonnes performances économiques dans la zone euro. Celle-ci bénéficie notamment du dynamisme des entreprises qui atteignent des niveaux d'activité au plus haut depuis 2010. Elle profite aussi de l'optimisme des investisseurs après les élections en France et au Royaume Uni. Parallèlement, le taux de chômage poursuit sa tendance baissière en revenant sous la barre des 9,5 % pour la première fois depuis 2009. Tous ces éléments contribuent à réduire la volatilité sur l'ensemble des classes d'actifs (Change, Taux, Crédit, Actions) mis à part sur le pétrole. Malgré ces indicateurs encourageants, les perspectives de croissance sur la zone euro sont encore modérées, bien que récemment relevées par la BCE à 1,7 % pour 2017 et 1,8 % pour 2018 avec une inflation contenue à 1,5 % pour 2017.

Prudente, la BCE a maintenu sa politique monétaire ultra-accommodante même si les propos tenus par Mario Draghi lors du Forum de Sintra (Portugal, 26 - 28 juin) laissent envisager un possible début de retournement de tendance dans les prochains mois.

Dans ce contexte, les taux d'intérêt court terme sont restés à un niveau extrêmement bas (taux EONIA à -0,35 % et un Euribor 3 mois à -0,33 % à fin juin 2017). Les taux longs se sont légèrement relevés comme en atteste le taux de SWAP 10 ans qui a gagné 25 points de base pour s'établir à 0,91 %. La pente des taux, mesurée par l'écart entre le taux du swap 10 ans et l'euribor 3 mois, s'est pentifiée et se situe à 1,24 le 30 juin 2017 contre 0,98 au 31 décembre 2016. Par ailleurs, le niveau de spread de crédit sur les entreprises est encore très faible et s'est encore réduit sur la période.

¹ Les chiffres indiqués correspondent à des encours moyens

Contrairement à la BCE, aux Etats Unis, la Réserve Fédérale (Fed) a poursuivi son resserrement monétaire, sans pour autant que cela se traduise par une augmentation des taux les plus longs, notamment en raison de la baisse des anticipations de croissance liée au retard de mise en œuvre du programme du Président Trump. Ainsi, le rendement du taux à 10 ans de l'Etat américain a cédé 14 points de base (à 2,30 % à fin juin 2017). Cette baisse des anticipations de croissance des Etats-Unis apparait en contradiction avec l'optimisme de la Fed, qui a poursuivi le durcissement ces conditions monétaires pour le troisième trimestre d'affilée permettant ainsi de commencer à réduire la taille de son bilan.

1.3 Analyse des comptes semestriels

Le Produit Net Bancaire

Malgré un contexte de taux bas sur le semestre, le Produit Net Bancaire (214 M€) progresse de 1,3 %, soit + 2,8 M€ par rapport au 30 juin 2016. Cette évolution s'explique par une augmentation des versements de crédit de plus de 20 % et un développement des activités avec la clientèle qui a permis la progression des commissions sur l'ensemble des métiers du Groupe Crédit Coopératif. Ainsi, la Société de gestion ECOFI a vu ses encours sous gestion dépasser le cap des 10 milliards d'euros. Ces performances très positives permettent d'atténuer les effets négatifs de la contraction de la MNI qui est fortement impactée par le contexte de taux qui pèse sur le rendement des crédits.

Les frais généraux

A 166 M€, les frais généraux sont contenus alors même qu'ils enregistrent, par rapport à 2016, une hausse des charges liées à la migration informatique.

Le Résultat Brut

Compte tenu de la croissance du PNB et la légère baisse des frais généraux, le Résultat Brut d'Exploitation (47,6 M€) progresse de 7,2 % (+3,2 M€) et le coefficient d'exploitation s'établit à 77,7 % contre 79 % au 30 juin 2016.

Le Résultat Net

Après impôts et intérêts minoritaires, le résultat net, part du groupe, s'élève à 25 M€ contre 26,6 M€ en 2016. Il est impacté favorablement par une diminution coût du risque (16,9 M€) de 0,7 M€ par rapport à 2016 (- 4 %), en raison d'une amélioration des risques.

En revanche, la variation du résultat est marquée par un effet de base puisqu'au premier semestre 2016, la cession d'un immeuble, rue de Courcelles à Paris, ancien siège de la Banque Pommier avait permis de dégager une plus value de 9,7 M€.

1.4 Organisation, principaux risques et incertitudes pour le 2nd semestre 2017

1.4.1 Organisation

L'organisation de la direction des Risques et de la Conformité n'a pas évolué par rapport au semestre précédent.

1.4.2 Risques de crédit

Le coût du risque au premier semestre 2017 s'élève à 14 M€ (Crédit Coopératif – comptes sociaux) et il demeure stable par rapport au premier semestre 2016. Il reste ainsi à un niveau historiquement bas.

Une attention plus marquée est portée au segment Retail Pro, historiquement plus fragile.

Les travaux concernant la qualité des données se poursuivent conformément au plan fixé.

1.4.3 Risques de marché

Exposition aux risques de marché

Un programme d'achat de titres souverains a été lancé lors de la fin du premier semestre et se poursuit sur le second.

L'exposition au risque actions contenue dans les OPCVM détenus après couverture ressort à environ 5 M€ en dessous de la limite fixée à 10 M€.

Exposition aux risques globaux de gestion de bilan

Risque de taux en « bilan statique »

L'exposition au risque de taux, mesurée par les impasses taux fixe, dépasse les limites en dé-transformation définies pour les quatre premières années, ainsi que celle définie sur la moyenne des années 5 à 8. (Dépassement de 483 M€ en année 1 pour une limite de 523 M€ et un dépassement 293 M€ sur la moyenne des années 5 à 8 pour une limite à 1 162 M€).

Ces dépassements vont être corrigés au cours de l'année 2017 en raison :

- de la revue des hypothèses de remboursements anticipés des prêts d'équipement, ce taux est fixé à 5 % par BPCE et s'avère très supérieur aux taux constatés ces dernières années ;
- du changement de la convention d'écoulement des dépôts à vue des associations ;
- de l'achat de titres souverains éligibles à la réserve de liquidité.

L'indicateur synthétique « Bâle 2 » de la sensibilité de la valeur du bilan à un choc de taux de 2 %, qui était à fin 2016 à 12,93 %, en dessous de la limite de 20 % des fonds propres est, lui hausse à fin mars à 15,2 % en raison de la croissance importante des dépôts à vue (majoritairement d'institutionnels).

Risque de taux évalué en « bilan dynamique »

La sensibilité de la marge d'intérêts à une évolution défavorable des taux sur les quatre prochaines années reste relativement mesurée :

- Parmi les scénarios soumis à limites, le scénario de baisse de faible amplitude de la courbe des taux apparaît avoir le plus d'effets défavorables, avec une réduction de 1,9 % de la marge d'intérêts en année 1 et de 4,5 % en quatrième année, pour une limite fixée à 4 % et 13 % respectivement (l'horizon de calcul et les limites de cet indicateur ont été revus lors de l'arrêté du 31 décembre) ;
- Le scénario d'une pentification de la courbe des taux, ferait légèrement reculer la marge d'intérêts de 0,3 % en année 1 et l'augmenterait de façon mesurée sur les trois suivantes.

Risque de liquidité

La liquidité est restée abondante sur tout le premier semestre 2017 :

- à fin juin le coefficient de liquidité à un mois (LCR) est au dessus des 123 % pour un minimum réglementaire de 80% ;
- le Crédit Coopératif n'a pas été emprunteur au jour le jour sur les marchés tout au long du semestre ;
- les scénarios de stress de liquidité joués sur trois mois, en bilan dynamique donnent comme résultats des excédents de plus de 950 M€ sur les stress de signature et systémique, et de plus de 583 M€ pour le stress mixte (à noter que cet indicateur est calculé à titre d'information et n'est plus soumis à limites).

1.4.4 Risques opérationnels

Le système de mesure et de surveillance se fonde sur une méthodologie commune aux établissements du Groupe BPCE. Outre les principes organisationnels de la filière risques opérationnels, de collecte des incidents et indicateurs, le référentiel décline les normes applicables en matière d'évaluation et de suivi des risques.

Le montant des pertes opérationnelles pour le Groupe Crédit Coopératif s'élève au 30 juin 2017, à 4 336 K€.

Plan d'Urgence et de Poursuite de l'Activité (PUPA)

Au cours du premier semestre 2017, le Groupe Crédit Coopératif n'a subi aucun sinistre nécessitant l'activation de son Plan d'Urgence et de Poursuite de l'Activité. La Cellule de Crise PUPA a été mise en veille lors d'un incident ayant entraîné une indisponibilité d'une journée de notre Banque en ligne.

Conformément au plan d'exercices pluriannuel, la reprise des activités critiques a été validée en juin 2017 dans le cadre d'un exercice de repli utilisateur simulant une indisponibilité du siège.

Sécurité des Systèmes d'Information (SSI)

Au cours du premier semestre 2017, le Groupe Crédit Coopératif n'a connu aucun incident notable mettant en jeu la sécurité des systèmes d'information.

Toutefois, on note une augmentation du nombre de mails frauduleux reçus, dont la grande majorité est bloquée par les équipements de sécurité en place.

Dans le cadre de la sensibilisation des collaborateurs, le Crédit Coopératif participe aux trois campagnes groupe BPCE, de sensibilisation au phishing, qui se déroulent sur l'année 2017. Chaque campagne est suivie d'un module de sensibilisation contre les malwares.

La mise à jour de sécurité nécessaire à la protection de l'exploitation de la vulnérabilité dans le protocole d'échange de fichiers SMB a été déployée sur l'ensemble du parc Windows du Crédit Coopératif.

Au premier semestre 2017, la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information Groupe (PSSI-G) a fait l'objet d'une révision, pour intégrer les exigences SSI induites par la Loi de Programmation Militaire (LPM), la DSP2 (Directive Services de Paiement), SPF (SecurePayForum), la GDPR (Directive Européenne relative à la protection des données). Cette révision se poursuivra par des travaux de validation sur le second semestre 2017.

Les principaux autres travaux ont porté sur l'actualisation des plans de contrôle permanent, la classification des actifs, la revue des habilitations et le suivi des plans d'actions métier et informatique de mise en conformité aux règles de la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information Groupe.

1.4.5 Risques de non conformité

Le suivi des risques de non-conformité est assuré par les équipes de la Direction des Risques et de la Conformité. A ce titre, elles mènent à la fois des actions de prévention et de contrôle, en toute indépendance des lignes métiers commerciales, financières et de production. Son directeur assure la fonction réglementaire vis-à-vis de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et exerce la responsabilité de la Conformité pour les Services d'Investissement au titre de l'Autorité des Marchés Financiers. Il s'appuie sur deux départements, l'une en charge de la conformité et de la déontologie, l'autre en charge de la sécurité financière. Ce dernier couvre les domaines suivants : lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, la fraude interne et externe, la continuité d'activité, la sécurité informatique.

Les actions portent sur la maîtrise du risque de non-conformité, défini comme « le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation qui naît du non-respect des dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de natures législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant ». L'Equipe de Conformité participe au maintien opérationnel des normes internes (règlement intérieur, code de déontologie).

Le périmètre d'intervention de la Conformité s'étend à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires régissant les activités bancaires et financières, à la loi Informatique et Liberté, et à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la fraude, ainsi qu'aux politiques définies par la Direction Générale.

En matière de lutte contre le blanchiment, le financement du terrorisme et la fraude, un service est dédié à ces seuls aspects.

Les actions de prévention se traduisent notamment par la mise en place d'un dispositif de veille réglementaire, l'émission d'avis préalable à la décision de mise en marché des nouveaux produits, le suivi des dispositifs de gestion des conflits d'intérêts, le déploiement d'un plan annuel de formation réglementaire et de sensibilisation des collaborateurs entrants. En outre, une procédure d'alerte déontologique permettant la centralisation des dysfonctionnements relevés dans l'application des lois, règlements, normes professionnelles et codes de déontologie, a été maintenue opérationnelle. Aucune alerte n'a été transmise au premier semestre 2017.

Les actions de surveillance se traduisent par la mise à jour d'une cartographie des risques et par des contrôles réguliers. Dans la pratique, la Conformité veille à la cohérence et à l'efficacité des contrôles de conformité des différentes activités (unités du siège et réseau) par délégation des contrôles auprès du dispositif de contrôle permanent. Celui-ci s'appuie sur une unité dédiée au sein de la Direction des Risques, qui appuie les métiers dans le déploiement de leurs contrôles de premier niveau et réalise des contrôles de second niveau avec ses moyens propres. Concernant les contrôles liés au respect des normes déontologiques, compte tenu de leur sensibilité, ils sont effectués en direct par les moyens de la Conformité.

En matière de suivi des Etablissements Associés, chaque Etablissement a son responsable de la Conformité (lorsqu'il n'est pas désigné formellement, c'est le Directeur général de l'établissement). La Conformité centrale intervient en appui technique dans le cadre d'une convention de contrôle interne et sur les nouvelles réglementations. Des reportings normés sont communiqués trimestriellement à la Direction des Risques et de la Conformité.

Au premier semestre 2017, la Direction des Risques et de la Conformité a lancé les travaux sur les réglementations liées aux révisions des directives sur les marchés financiers (MIF II) et sur la distribution d'assurances.

Lutte anti-blanchiment et terrorisme (LCB /FT)

En matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, la branche LCB-FT du service Sécurité financière (SFI) est dédiée à ces seuls aspects.

Les contrôles reposent sur deux niveaux :

- les agences qui gèrent la connaissance des clients et traitent les alertes issues de l'outil de détection ;
- l'équipe Sécurité Financière qui s'assure de la qualité des contrôles réalisés en agence, analyse les doutes et les déclare à TRACFIN si nécessaire.

Une politique LCB-FT définit l'articulation du dispositif et précise la responsabilité des métiers en matière de formation, d'actualisation, de diffusion des procédures, de surveillance des opérations et des déclarations auprès de TRACFIN. Ce dispositif répond à l'ensemble de la réglementation. Il est décliné de manière opérationnelle auprès des collaborateurs dans une procédure cadre et ses modes opératoires associés. Les obligations des collaborateurs en la matière leur sont rappelées régulièrement dans le cadre de formations.

Conformément au plan de formation, les collaborateurs Siège et Réseaux sont inscrits en 2017 à une formation LCB-FT. Le programme défini se déroule selon le rythme prévu.

Le nombre de déclarations auprès de TRACFIN est en légère diminution par rapport au 1^{er} semestre 2016. Le stock et les délais de traitement et de transmission des déclarations de soupçons sont maîtrisés. L'analyse des déclarations de soupçon transmises à TRACFIN au cours du premier semestre 2017, ne fait pas ressortir de secteur particulièrement exposé, que ce soit pour les entreprises ou les associations, qui nécessiterait de prendre des mesures particulières.

Conformément à la réglementation, les déclarations COSI 2 concernant les opérations en espèces sont maintenant produites mensuellement comme attendu.

Au premier semestre 2017, les effectifs de la cellule Lutte Anti Blanchiment ont été renforcés. A l'issue des contrôles permanents opérés lors du 1^{er} semestre 2017, l'ensemble des champs de contrôles LCB/FT étaient correctement couverts.

En matière de suivi des Etablissements Associés, la Sécurité Financière centrale intervient en appui technique dans le cadre d'une convention de contrôle interne. Pour ce faire, elle assure notamment la diffusion d'un cadre de procédures LCB-FT, la compilation de reportings LCB-FT réguliers, l'évaluation annuelle de leur Dispositif de Maîtrises des Risques LCB-FT et le suivi des plans d'actions associés le cas échéant, ainsi que l'animation du chantier annuel Etats Blanchiment. Le Crédit Coopératif assure le rôle de correspondants / déclarants TRACFIN pour l'ensemble des établissements associés et filiales assujettis (hors Edel qui dispose de ses propres déclarants).

1.5 Les perspectives

Les tendances observées sur le premier semestre 2017 devraient se poursuivre avec pour conséquence un maintien des conditions de taux durablement bas. Les incertitudes sur une reprise de l'activité permettant d'atteindre le niveau d'inflation attendu par la BCE ainsi que la perspective des élections allemandes en septembre 2017 plaident également pour un statu quo.

Cette situation, favorable à la politique budgétaire des Etats de la Zone euro, continuera donc sur le second semestre à avoir un impact négatif non négligeable sur les résultats du secteur bancaire en général et sur les résultats de la Banque en particulier.

Enfin, la cession des activités de crédit-bail immobilier initiée fin 2016 devrait être effective au quatrième trimestre 2017. Le résultat net de l'exercice 2017 sera donc impacté par l'absence de contribution de cette activité, toutes les conséquences financières de la cession ayant été anticipées dans les comptes 2016.

II. Comptes consolidés IFRS du Crédit Coopératif au 30 juin 2017

2.1 Bilan consolidé

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	30/06/2017
Caisse, banques centrales		346 938	304 583
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1.1	73 324	61 823
Instruments dérivés de couverture		27 338	20 986
Actifs financiers disponibles à la vente	3.2	951 740	1 028 209
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.4.1	2 949 940	2 163 405
Prêts et créances sur la clientèle	3.4.2	11 207 795	11 980 658
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		742	994
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3.5	633 517	692 701
Actifs d'impôts courants		6 596	3 817
Actifs d'impôts différés		14 024	11 651
Comptes de régularisation et actifs divers	3.7	257 266	227 949
Actifs non courants destinés à être cédés	3.8	753 377	725 068
Participation aux bénéfices différée			
Participations dans les entreprises mises en équivalence	5.1	109 114	111 247
Immeubles de placement		164	161
Immobilisations corporelles		135 148	133 651
Immobilisations incorporelles		13 597	16 269
Écarts d'acquisition	3.9		
Total des actifs		17 480 620	17 483 172

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	30/06/2017
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1.2	70 791	56 903
Instruments dérivés de couverture		75 482	71 463
Dettes envers les établissements de crédit	3.10.1	3 230 738	3 084 329
Dettes envers la clientèle	3.10.2	10 767 450	11 182 907
Dettes représentées par un titre	3.11	1 181 395	840 917
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		653	1 113
Passifs d'impôts courants		2 900	1 604
Passifs d'impôts différés		6 052	4 432
Comptes de régularisation et passifs divers	3.12	325 772	363 409
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	3.8	74 869	67 295
Provisions techniques des contrats d'assurance			
Provisions	3.13	56 015	48 650
Dettes subordonnées	3.14	191 614	189 234
Capitaux propres		1 496 891	1 570 916
Capitaux propres part du Groupe		1 482 334	1 540 715
Capital et primes liées		996 570	1 045 139
Réserves consolidées		427 991	452 978
Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global		17 772	17 563
Résultat de la période		40 001	25 035
Participations ne donnant pas le contrôle		14 557	30 201
Total des passifs et capitaux propres		17 480 620	17 483 172

2.2 Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	1 ^{er} semestre 2016	1 ^{er} semestre 2017
Intérêts et produits assimilés	4.1	191 713	174 682
Intérêts et charges assimilées	4.1	(50 953)	(46 075)
Commissions (produits)	4.2	70 649	82 641
Commissions (charges)	4.2	(13 607)	(12 527)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	5 753	3 970
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4	5 238	6 289
Produits des autres activités	4.5	5 020	6 726
Charges des autres activités	4.5	(2 600)	(1 688)
Produit net bancaire		211 212	214 018
Charges générales d'exploitation	4.6	(157 340)	(158 494)
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		(9 441)	(7 878)
Résultat brut d'exploitation		44 431	47 646
Coût du risque	4.7	(17 581)	(16 886)
Résultat d'exploitation		26 850	30 760
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	5.2	2 861	2 723
Gains ou pertes sur autres actifs		9 624	298
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession			
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
Résultat avant impôts		39 335	33 781
Impôts sur le résultat	4.8	(12 489)	(8 197)
Résultat net		26 846	25 584
Participations ne donnant pas le contrôle		(223)	(549)
Résultat net part du Groupe		26 624	25 035

2.3 Résultat global

<i>(en milliers d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2016	1 ^{er} semestre 2017
Résultat net	26 846	25 584
Écarts de réévaluation sur régime à prestations définies	(456)	563
Effet d'impôt des écarts de réévaluation sur régimes à prestations définies	148	(161)
Quote-part de gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global des entreprises mises en équivalence non recyclable en résultat		
Éléments non recyclables en résultat	(308)	402
Écarts de conversion	(134)	217
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	2 362	1 150
Variations de valeur des instruments dérivés de couverture	(373)	(1 295)
Impôts	(943)	(122)
Quote-part de gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global des entreprises mises en équivalence recyclable en résultat	267	(9)
Éléments recyclables en résultat	1 179	(59)
Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global (nets d'impôts)	871	343
Résultat global	27 717	25 927
Part du groupe	27 684	24 827
Participations ne donnant pas le contrôle	33	1 100

2.4 Tableau de variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital et primes liées			Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres							Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes	Réserves consolidées	Variation de juste valeur des instruments				Résultat net part du groupe	Total capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle	
				Réserves de conversion	Écart de réévaluation sur les passifs sociaux	Actifs financiers disponibles à la vente	Instruments dérivés de couverture				
Capitaux propres au 1er janvier 2016	860 497	66 106	440 030	(781)	(683)	19 952	705	0	1 385 826	14 824	1 400 650
Distribution			(12 341)						(12 341)	(1 273)	(13 615)
Augmentation de capital	26 090								26 090		26 090
Effet des acquisitions et cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle			382						382	(90)	292
Total des mouvements liés aux transactions avec les actionnaires	26 090	0	(11 959)	0	0	0	0	0	14 131	(1 363)	12 767
Gains et pertes comptabilisés directement en Autres éléments du Résultat global				(133)	(308)	1 748	(245)		1 062	(190)	872
Résultat de la période								26 624	26 624	223	26 847
Résultat global	0	0	0	(133)	(308)	1 748	(245)	26 624	27 686	33	27 719
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2016	886 587	66 106	428 071	(914)	(991)	21 700	460	26 624	1 427 642	13 493	1 441 136
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2016	930 464	66 106	427 991	(921)	(1 399)	21 384	(1 292)	40 001	1 482 334	14 557	1 496 891
Affectation du résultat de l'exercice 2016			40 001					(40 001)	0	0	0
Capitaux propres au 1er janvier 2017	930 464	66 106	467 992	(921)	(1 399)	21 384	(1 292)	0	1 482 334	14 557	1 496 891
Distribution			(11 919)						(11 919)	(425)	(12 344)
Augmentation de capital	48 569								48 569	11 499	60 068
Effet des acquisitions et cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle			(3 096)						(3 096)	3 470	374
Total des mouvements liés aux transactions avec les actionnaires	48 569	0	(15 015)	0	0	0	0	0	33 554	14 544	48 098
Gains et pertes comptabilisés directement en Autres éléments du Résultat global				218	402	(78)	(750)		(209)	551	343
Résultat de la période								25 035	25 035	549	25 584
Résultat global	0	0	0	218	402	(78)	(750)	25 035	24 826	1 100	25 927
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2017	979 033	66 106	452 978	(703)	(997)	21 306	(2 042)	25 035	1 540 715	30 201	1 570 916

2.5 Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

	1er semestre 2016	1er semestre 2017
Résultat avant impôts	39 335	33 781
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	10 290	8 768
Dépréciation des écarts d'acquisition		
Dotations nettes aux provisions et aux dépréciations (y compris provisions techniques d'assurance)	12 229	(40 272)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(2 861)	(1 896)
Pertes nettes/gains nets sur activités d'investissement	(26 668)	(17 744)
Produits/charges des activités de financement		
Autres mouvements	74 218	93 961
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts	67 208	42 817
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	412 183	(491 523)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(527 615)	(314 594)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs financiers	(136 474)	(419 204)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs non financiers	(62 788)	(8 402)
Impôts versés	8 662	(5 795)
Augmentation/(Diminution) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(306 032)	(1 239 518)
Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	(199 489)	(1 162 920)
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	6 164	(49 895)
Flux liés aux immeubles de placement	(403)	4 847
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	11 754	(9 571)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	17 515	(54 619)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ⁽¹⁾	12 369	47 725
Flux de trésorerie provenant des activités de financement ⁽²⁾	1 124	(2 380)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	13 493	45 345
Effet de la variation des taux de change (D)	(113)	298
Flux nets de trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	(168 594)	(1 171 896)
Caisse et banques centrales	299 381	346 938
Caisse et banques centrales (actif)	299 381	346 938
Banques centrales (passif)		
Opérations à vue avec les établissements de crédit	14 193	1 084 881
Comptes ordinaires débiteurs ⁽²⁾	61 100	50 400
Comptes et prêts à vue		1 100 000
Comptes créditeurs à vue	(46 907)	(65 519)
Opérations de pension à vue		
Trésorerie à l'ouverture	313 574	1 431 819
Caisse et banques centrales	179 472	304 583
Caisse et banques centrales (actif)	179 472	304 583
Banques centrales (passif)		
Opérations à vue avec les établissements de crédit	(34 492)	(44 660)
Comptes ordinaires débiteurs ⁽³⁾	52 775	60 014
Comptes et prêts à vue		
Comptes créditeurs à vue	(87 267)	(104 674)
Opérations de pension à vue		
Trésorerie à la clôture	144 980	259 923
Variation de la trésorerie nette	(168 594)	(1 171 896)

⁽¹⁾ Les flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprennent :

- l'augmentation de capital du Crédit Coopératif pour 48,5 millions d'euros (26 millions d'euros au premier semestre 2016) et celle de BTP-Capital Investissement pour 11,5 millions d'euros
- l'impact des distributions pour - 12,3 millions d'euros (- 13,6 millions d'euros au premier semestre 2016).

⁽²⁾ Les comptes ordinaires débiteurs ne comprennent pas les fonds du Livret A, du LDD et du LEP centralisés à la Caisse des Dépôts et Consignations.

2.6 Annexes aux états financiers du Groupe Crédit Coopératif

NOTE 1 CADRE GENERAL	15	NOTE 4 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	40
1.1 Le Groupe BPCE	17	4.1 Intérêts, produits et charges assimilés	41
1.2 Mécanisme de garantie	17	4.2 Produits et charges de commissions	41
1.3 Événements significatifs	18	4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	43
1.4 Événements postérieurs à la clôture	18	4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	43
		4.5 Produits et charges des autres activités	44
NOTE 2 NORMES COMPTABLES APPLICABLES ET COMPARABILITE	18	4.6 Charges générales d'exploitation	44
2.1 Cadre réglementaire	18	4.7 Coût du risque	45
2.2 Référentiel	19	4.8 Impôts sur le résultat	45
2.3 Recours à des estimations	23		
2.4 Présentation des états financiers consolidés et date de clôture	27	NOTE 5 PARTENARIATS ET ENTREPRISES ASSOCIEES	47
		5.1 Participations dans les entreprises mises en équivalence	47
NOTE 3 NOTES RELATIVES AU BILAN	27	5.2 Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	47
3.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	27		
3.2 Actifs financiers disponibles à la vente	28	NOTE 6 INFORMATION SECTORIELLE	47
3.3 Juste valeur des actifs et passifs financiers	30		
3.4 Prêts et créances	33	NOTE 7 ENGAGEMENTS	48
3.5 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	35	7.1 Engagements de financement	49
3.6 Reclassements d'actifs financiers	35	7.2 Engagements de garantie	49
3.7 Comptes de régularisation et actifs divers	35		
3.8 Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées	36	NOTE 8 ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS, AUTRES ACTIFS FINANCIERS DONNÉS EN GARANTIE ET ACTIFS REÇUS EN GARANTIE DONT L'ENTITÉ PEUT DISPOSER	50
3.9 Écarts d'acquisition	36	8.1 Actifs financiers transférés non intégralement décomptabilisés et autres actifs financiers donnés en garantie	50
3.10 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	38	8.2 Actifs financiers intégralement décomptabilisés pour lesquels le Groupe conserve une implication continue	52
3.11 Dettes représentées par un titre	38		
3.12 Comptes de régularisation et passifs divers	38	NOTE 9 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	52
3.13 Provisions	39	9.1 Évolution du périmètre de consolidation au cours du 1er semestre 2017	52
3.14 Dettes subordonnées	39	9.2 Périmètre	52
3.15 Actions ordinaires et instruments de capitaux propres émis	37		
3.16 Compensation d'actifs et de passifs financiers	38		

Note 1 Cadre général

1.1 Le groupe BPCE

Le Groupe BPCE dont fait partie le Crédit Coopératif comprend le réseau Banque Populaire, le réseau Caisse d'Épargne, l'organe central BPCE et ses filiales.

Les deux réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne

Les sociétaires sont propriétaires des deux réseaux de banque de proximité : les 15 Banques Populaires et les 16 Caisses d'Épargne. Chacun des deux réseaux est détenteur à parité de BPCE, l'organe central du Groupe.

Le réseau Banque Populaire comprend les Banques Populaires et les sociétés de caution mutuelle leur accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement.

Le réseau Caisse d'Épargne comprend les Caisses d'Épargne et les sociétés locales d'épargne (SLE).

Les Banques Populaires sont détenues à hauteur de 100 % par leurs sociétaires.

Le capital des Caisses d'Épargne est détenu à hauteur de 100 % par les sociétés locales d'épargne. Au niveau local, les SLE sont des entités à statut coopératif dont le capital variable est détenu par les sociétaires. Elles ont pour objet d'animer le sociétariat dans le cadre des orientations générales de la Caisse d'Épargne à laquelle elles sont affiliées et elles ne peuvent pas effectuer d'opérations de banque.

BPCE

Organe central au sens de la loi bancaire et établissement de crédit agréé comme banque, BPCE a été créé par la loi n° 2009-715 du 18 juin 2009. BPCE est constitué sous forme de société anonyme à directoire et Conseil de surveillance dont le capital est détenu à parité par les 15 Banques Populaires et les 16 Caisses d'Épargne.

Les missions de BPCE s'inscrivent dans la continuité des principes coopératifs des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne.

BPCE est notamment chargé d'assurer la représentation des affiliés auprès des autorités de tutelle, de définir la gamme des produits et des services commercialisés, d'organiser la garantie des déposants, d'agréer les dirigeants et de veiller au bon fonctionnement des établissements du Groupe.

En qualité de holding, BPCE exerce les activités de tête de Groupe et détient les filiales communes aux deux réseaux dans le domaine de la banque de détail, de la banque de financement et des services financiers et leurs structures de production. Il détermine aussi la stratégie et la politique de développement du Groupe.

Les principales filiales de BPCE sont organisées autour de trois grands pôles :

- Natixis, structure cotée dont le capital est détenu à 71,035 %, qui réunit la Banque de Grande Clientèle, l'Épargne et les Services Financiers Spécialisés ;
- la Banque commerciale et Assurance (dont le Crédit Foncier, la Banque Palatine et BPCE International) ;
- les filiales et participations financières.

Parallèlement, dans le domaine des activités financières, BPCE a notamment pour missions d'assurer la centralisation des excédents de ressources et de réaliser toutes les opérations financières utiles au développement et au refinancement du Groupe, charge à lui de sélectionner l'opérateur de ces missions le plus efficace dans l'intérêt du Groupe. Il offre par ailleurs des services à caractère bancaire aux entités du Groupe.

1.2 Mécanisme de garantie

Le système de garantie et de solidarité a pour objet, conformément à l'article L. 512-107 6 du Code monétaire et financier, de garantir la liquidité et la solvabilité du Groupe et des établissements affiliés à BPCE, ainsi que d'organiser la solidarité financière au sein des réseaux Banque Populaire et Caisse d'Épargne.

BPCE est chargé de prendre toutes mesures nécessaires pour organiser la garantie de solvabilité du Groupe ainsi que de chacun des réseaux, notamment en mettant en œuvre les mécanismes appropriés de solidarité interne du Groupe et

en créant un fonds de garantie commun aux deux réseaux dont il détermine les règles de fonctionnement, les modalités de déclenchement en complément des fonds des deux réseaux déjà existants ainsi que les contributions des établissements affiliés pour sa dotation et sa reconstitution.

BPCE gère ainsi le Fonds Réseau Banque Populaire, le Fonds Réseau Caisse d'Épargne et de Prévoyance et met en place le Fonds de Garantie Mutuel.

Le **Fonds Réseau Banque Populaire** est constitué d'un dépôt de 450 millions d'euros effectué par les Banques dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le **Fonds Réseau Caisse d'Épargne et de Prévoyance** fait l'objet d'un dépôt de 450 millions d'euros effectué par les Caisses dans les livres de BPCE sous la forme d'un compte à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelable.

Le **Fonds de Garantie Mutuel** est constitué des dépôts effectués par les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne dans les livres de BPCE sous la forme de comptes à terme d'une durée de dix ans et indéfiniment renouvelables. Le montant des dépôts est de 181,3 millions d'euros au 30 juin 2017.

Le montant total des dépôts effectués auprès de BPCE au titre du Fonds Réseau Banques Populaires, du Fonds Réseau Caisses d'Épargne et de Prévoyance et du Fonds de Garantie Mutuel ne pourra être inférieur à 0,15 % et ne pourra excéder 0,3 % de la somme des actifs pondérés du Groupe.

La constitution par une Banque Populaire ou une Caisse d'Épargne d'un dépôt donne lieu à l'affectation au fonds pour risques bancaires généraux de cet établissement d'un montant identifié équivalent, exclusivement au titre du système de garantie et de solidarité.

Les sociétés de caution mutuelle accordant statutairement l'exclusivité de leur cautionnement à une Banque Populaire bénéficient de la garantie de liquidité et de solvabilité de cette dernière avec laquelle elles sont agréées collectivement en application de l'article R. 515-1 du Code monétaire et financier.

La liquidité et la solvabilité des Caisses de Crédit Maritime Mutuel sont garanties au premier niveau pour chaque Caisse considérée, par la Banque Populaire qui en est l'actionnaire de référence et l'opératrice au titre de l'adossement technique et fonctionnel de la Caisse à la Banque Populaire d'adossement.

La liquidité et la solvabilité des sociétés locales d'épargne sont garanties au premier niveau pour chaque société locale d'épargne considérée, par la Caisse d'Épargne et de Prévoyance dont la société locale d'épargne concernée est l'actionnaire.

Le Directoire de BPCE a tout pouvoir pour mobiliser les ressources des différents contributeurs sans délai et selon l'ordre convenu, sur la base d'autorisations préalables délivrées à BPCE par les contributeurs.

1.3 Évènements significatifs

Néant.

1.4 Évènements postérieurs à la clôture

Néant.

Note 2 Normes comptables applicables et comparabilité

2.1 Cadre réglementaire

Conformément au règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, le Groupe a établi ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 en conformité

avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) tel qu'adopté par l'Union européenne et applicable à cette date, excluant donc certaines dispositions de la norme IAS 39 concernant la comptabilité de couverture ⁽¹⁾.

Ce jeu résumé d'états financiers consolidés semestriels au 30 juin 2017 a été préparé conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Ainsi, les notes présentées portent sur les éléments les plus significatifs du semestre et doivent donc être lues en liaison avec les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2016.

2.2 Référentiel

Les normes et interprétations utilisées et décrites dans les états financiers annuels au 31 décembre 2016 ont été complétées par les normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017.

Les autres normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers du groupe.

Nouvelles normes publiées et non encore applicables

Nouvelle norme IFRS 9

La nouvelle norme IFRS 9 « Instruments financiers » a été adoptée par la Commission européenne le 22 novembre 2016 et sera applicable de façon rétrospective à compter du 1^{er} janvier 2018, à l'exception des dispositions relatives aux passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat, appliquées par anticipation dans les comptes du Groupe BPCE à partir du 1^{er} janvier 2016.

La norme IFRS 9 définit les nouvelles règles de classement et d'évaluation des actifs et des passifs financiers, la nouvelle méthodologie de dépréciation pour risque de crédit des actifs financiers ainsi que le traitement des opérations de couverture, à l'exception des opérations de macro-couverture pour lesquelles un projet de norme séparée est en cours d'étude par l'IASB.

NOUVEAUX TRAITEMENTS

Les traitements suivants s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, en substitution des principes comptables actuellement appliqués pour la comptabilisation des instruments financiers.

Classement et évaluation

Les actifs financiers seront classés en trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par capitaux propres) en fonction des caractéristiques de leurs flux contractuels et de la manière dont l'entité gère ses instruments financiers (modèle d'activité ou « business model »).

Par défaut, les actifs financiers seront classés en juste valeur par résultat.

Les instruments de dettes (prêts, créances ou titres de dettes) pourront être enregistrés au coût amorti à condition d'être détenus en vue d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et que ces derniers représentent uniquement des remboursements de principal et des intérêts sur le principal. Les instruments de dettes pourront également être enregistrés en juste valeur par capitaux propres avec reclassement ultérieur en résultat à condition d'être gérés à la fois dans un objectif de collecte des flux de trésorerie contractuels et de revente et que ces flux de trésorerie représentent uniquement des remboursements de principal et des intérêts sur le principal.

Les instruments de capitaux propres seront enregistrés à la juste valeur par résultat sauf en cas d'option irrévocable pour une évaluation à la juste valeur par capitaux propres (sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction et classés comme tels en actifs financiers à la juste valeur par résultat) sans reclassement ultérieur en résultat.

Les dérivés incorporés ne seront plus comptabilisés séparément des contrats hôtes lorsque ces derniers seront des actifs financiers de sorte que l'ensemble de l'instrument hybride devra être enregistré en juste valeur par résultat.

Les règles de classement et d'évaluation des passifs financiers figurant dans la norme IAS 39 sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9, à l'exception des passifs financiers que l'entité choisit d'évaluer en juste valeur par résultat (option juste valeur) pour lesquels les écarts de réévaluation liés aux variations du risque de crédit propre seront

(1) Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

enregistrés parmi les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sans reclassement ultérieur en résultat.

Les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la décomptabilisation des actifs et passifs financiers sont reprises sans modification dans la norme IFRS 9.

Dépréciations

Les instruments de dette classés en actifs financiers au coût amorti ou en actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les créances de location, ainsi que les engagements de financement et les garanties financières donnés devront faire systématiquement l'objet d'une dépréciation ou d'une provision pour perte de crédit attendue.

Ainsi, les actifs financiers concernés seront répartis en trois catégories en fonction de la dégradation progressive du risque de crédit observée depuis leur comptabilisation initiale et une dépréciation devra être enregistrée sur les encours de chacune de ces catégories selon les modalités suivantes :

- Étape 1 (stage 1) :
 - ✓ une dépréciation pour risque de crédit sera comptabilisée à hauteur des pertes attendues à un an,
 - ✓ les produits d'intérêts seront reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur comptable brute de l'actif avant dépréciation ;
- Étape 2 (stage 2) :
 - ✓ en cas d'augmentation significative du risque de crédit depuis l'entrée au bilan de l'actif financier, ce dernier sera transféré dans cette catégorie,
 - ✓ la dépréciation pour risque de crédit sera alors augmentée au niveau des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument (pertes attendues à terminaison),
 - ✓ les produits d'intérêts seront reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur comptable brute de l'actif avant dépréciation ;
- Étape 3 (stage 3) :
 - ✓ la dépréciation pour risque de crédit restera calculée à hauteur des pertes attendues sur la durée de vie résiduelle de l'instrument (pertes attendues à terminaison) et son montant sera ajusté le cas échéant pour tenir compte d'une dégradation supplémentaire du risque de crédit,
 - ✓ les produits d'intérêts seront alors reconnus en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif appliquée à la valeur nette comptable de l'actif après dépréciation.

Comptabilité de couverture

La norme IFRS 9 introduit un modèle de comptabilité de couverture modifié, plus en adéquation avec les activités de gestion des risques.

TRAVAUX DE MISE EN ŒUVRE

Compte tenu de l'importance des changements apportés par la norme IFRS 9, le Groupe BPCE conduit ses travaux de mise en œuvre dans le cadre d'une organisation de projet faisant intervenir l'ensemble des métiers et fonctions supports concernés.

Entamés dès le premier semestre 2015, les travaux d'analyse, de conception et de développement informatique se sont poursuivis au cours de l'exercice 2016 et se poursuivront au cours du premier semestre 2017. Le second semestre sera principalement consacré aux recettes, à la finalisation des travaux de calibrage des modèles, à l'achèvement de la documentation et à l'adaptation des processus dans le cadre de la conduite du changement.

Classement et évaluation

Il ressort des travaux menés à ce stade sur le volet « Classement et Évaluation » que l'essentiel des actifs financiers qui étaient évalués au coût amorti sous IAS 39 continueront à remplir les conditions pour une évaluation au coût amorti selon IFRS 9. De même l'essentiel des actifs financiers évalués à la juste valeur selon IAS 39 (actifs classés parmi les actifs financiers disponibles à la vente ou parmi les actifs financiers à la juste valeur par le résultat), continueront à être évalués à la juste valeur selon IFRS 9.

Les reclassements identifiés, compte tenu des travaux menés à ce stade sont les suivants :

- pour les portefeuilles de crédits de la banque commerciale, les impacts devraient rester limités et concerner principalement certains instruments qui étaient évalués au coût amorti et classés en prêts et créances selon IAS 39

et qui seront évalués selon IFRS 9 à la juste valeur par le biais du résultat net parce que leurs flux de trésorerie contractuels ne représentent pas uniquement des remboursements de principal et des intérêts sur le principal ;

- pour les autres portefeuilles de financement :
 - ✓ les opérations de pension classées en actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat selon IAS 39 au titre d'une gestion globale à la juste valeur et relevant d'un modèle économique de transaction selon IFRS 9 seront reclassées en actifs financiers détenus à des fins de transaction et évaluées à la juste valeur par le biais du résultat,
 - ✓ les opérations de pension classées en prêts et créances et évaluées au coût amorti selon IAS 39 et relevant d'un modèle économique de transaction selon IFRS 9 seront reclassées en actifs financiers détenus à des fins de transaction et évaluées à la juste valeur par le biais du résultat,
 - ✓ Les financements et créances de location resteront, dans leur très grande majorité, classés et valorisés au coût amorti. Néanmoins, le Groupe BPCE détient en portefeuille quelques prêts à taux fixe avec clauses de remboursement symétriques, sujet de Place dont a été saisi en décembre le Board de l'IASB qui a publié fin avril 2017 un projet d'amendement à IFRS 9 et devrait statuer définitivement courant 2017 sur la possibilité de comptabiliser ces instruments au coût amorti ;
- pour les portefeuilles de titres :

Selon IAS 39, les titres de la réserve de liquidité étaient soit évalués au coût amorti parce qu'ils étaient classés parmi les prêts et créances ou parmi les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, soit évalués à la juste valeur parce qu'ils étaient classés parmi les actifs disponibles à la vente en fonction de leurs caractéristiques, de la manière dont ils étaient gérés et selon qu'ils étaient couverts ou non contre le risque de taux. La répartition de ces titres de dettes pourrait être différente sous IFRS 9 avec un choix entre un classement au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global selon qu'ils seront gérés dans un modèle économique de collecte des flux de trésorerie ou dans un modèle économique de collecte des flux de trésorerie et de vente :

- ✓ les parts d'OPCVM ou de FCPR qualifiées d'instruments de capitaux propres et classées parmi les actifs financiers disponibles à la vente selon IAS 39, seront évaluées selon IFRS 9 à la juste valeur par le biais du résultat net en raison de leur nature d'instrument de dette et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels qui ne représentent pas uniquement des remboursements de principal et des intérêts sur le principal,
- ✓ les titres de participation classés parmi les actifs financiers disponibles à la vente selon IAS 39, seront évalués par défaut à la juste valeur par le biais du résultat selon IFRS 9. Lorsque les entreprises du Groupe BPCE en auront fait individuellement le choix irrévocable, les variations futures de la juste valeur des titres pourront toutefois être présentées dans les autres éléments du résultat global,
- ✓ les parts de titrisation évaluées au coût amorti et classées parmi les prêts et créances selon IAS 39, (i) seront évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net selon IFRS 9 si leurs flux contractuels ne représentent pas uniquement des remboursements de principal et des intérêts sur le principal, (ii) seront évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si elles sont gérées dans un modèle économique de collecte des flux de trésorerie et de vente et (iii) seraient maintenues au coût amorti dans les autres cas.

Les reclassements entre catégories d'actifs financiers évalués au coût amorti et à la juste valeur auront un impact net sur les capitaux propres consolidés du Groupe BPCE en raison de la différence de méthode d'évaluation de ces actifs. Néanmoins ces reclassements étant peu nombreux, il n'est pas attendu d'impact significatif, en montant, dans les capitaux propres d'ouverture du Groupe BPCE au 1^{er} janvier 2018.

Le traitement des passifs étant similaire à celui actuel selon IAS 39, le passif est peu impacté.

Dépréciations

Le Groupe va s'appuyer sur le dispositif interne de gestion des risques, sous-tendant les calculs réglementaires des exigences en fonds propres pour la constitution des portefeuilles et le calcul des dépréciations. Un dispositif *ad hoc* de calcul et de comptabilisation des dépréciations sur encours sains est en cours de construction nécessitant d'importants développements informatiques.

Les modèles qui seront mis en œuvre pour le calcul des dépréciations sont élaborés dans le respect de la gouvernance des modèles afin d'assurer une cohérence des méthodes au sein du groupe selon la nature des actifs et la destination des modèles. Ils s'appuieront en priorité sur les modèles internes existants de mesure des risques et sur des informations externes si des mesures internes ne sont pas disponibles. Ces modèles seront adaptés pour permettre une

mesure de la perte attendue des créances à maturité des encours. Les dépréciations calculées tiendront compte des conditions courantes et des projections économiques et financières attendues. Les mesures pourront donc, dans certains cas, être significativement différentes des mesures utilisées dans le cadre du calcul des exigences réglementaires en fonds propres, compte tenu du caractère prudent de ces dernières.

Les modèles de calcul des dépréciations seront mis en œuvre de manière centralisée afin d'assurer une cohérence des méthodes au sein du Groupe BPCE, selon la nature des actifs.

La mesure de la dégradation significative sera opérée au travers de la combinaison d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs en cours de calibrage. Les critères quantitatifs s'appuieront sur les dispositifs de notation, s'attachant à comparer le risque associé à la notation courante au risque mesuré lors de l'octroi. Les critères qualitatifs comprennent des indicateurs complémentaires au dispositif de notation privilégiant la mesure du risque courante à sa comparaison aux valeurs passées, tels que les impayés de plus de 30 jours ou le statut de la contrepartie en *Watch List* (intégrant le statut forbearance).

Les simulations d'impact chiffrées, effectuées à ce jour, comportent encore à ce stade des options simplificatrices qui ne permettent raisonnablement pas de considérer que l'estimation revêt un caractère suffisamment fiable pour être publiée.

Comptabilité de couverture

Le Groupe BPCE, a choisi l'option offerte par la norme IFRS 9 de ne pas appliquer les dispositions de la norme relatives à la comptabilité de couverture et de rester intégralement sous IAS 39 pour la comptabilisation de ces opérations. Compte tenu du volume limité des reclassements opérés à l'actif, l'essentiel des opérations documentées en comptabilité de couverture selon IAS 39 resteront documentées de la même façon en couverture à partir du 1^{er} janvier 2018.

En revanche, les informations en annexes respecteront les dispositions de la norme IFRS 7 amendée par IFRS 9.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

En application de l'option ouverte par les dispositions de la norme IFRS 9, le Groupe ne prévoit pas de communiquer une information comparative pour ses états financiers.

Nouvelle norme IFRS 15

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » remplacera les normes et interprétations actuelles relatives à la comptabilisation des produits. La norme IFRS 15 a été adoptée par l'Union européenne et publiée au JOUE le 29 octobre 2016. Elle sera applicable au 1^{er} janvier 2018 de façon rétrospective.

Selon IFRS 15, la comptabilisation du produit des activités ordinaires doit refléter le transfert des biens et services promis aux clients pour un montant correspondant à la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens et services.

La norme IFRS 15 s'applique aux contrats qu'une entité conclut avec ses clients à l'exception, notamment des contrats de location (couverts par la norme IAS 17), des contrats d'assurance (couverts par la norme IFRS 4), des instruments financiers (couverts par la norme IFRS 9). Si des dispositions spécifiques en matière de revenus ou de coûts des contrats sont prévues dans une autre norme, celles-ci s'appliquent en premier lieu.

Les travaux d'analyses d'impacts de l'application de cette nouvelle norme sont engagés par le Groupe depuis le second semestre 2016 et seront finalisés au cours de l'exercice 2017.

Nouvelle norme IFRS 16

La norme IFRS 16 « Locations » remplacera la norme IAS 17 « Contrats de location » et les interprétations relatives à la comptabilisation de tels contrats. Elle sera applicable au 1^{er} janvier 2019 de façon rétrospective, sous réserve de son adoption par l'Union européenne.

Selon IFRS 16, la définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Du point de vue du bailleur, l'impact attendu devrait être limité, les dispositions retenues restant substantiellement inchangées par rapport à l'actuelle norme IAS 17.

Pour le preneur, la norme imposera la comptabilisation au bilan de tous les contrats de location sous forme d'un droit d'utilisation sur l'actif loué, enregistré dans les immobilisations et au passif la comptabilisation d'une dette financière au titre des loyers et des autres paiements à effectuer pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation sera amorti linéairement et la dette financière actuariellement sur la durée du contrat de location. La charge d'intérêt relative à la dette financière et la charge d'amortissement du droit d'utilisation seront comptabilisés séparément au compte de résultat. A contrario, selon l'actuelle norme IAS 17, les contrats dits de location simple ou opérationnelle ne donnent pas lieu à un enregistrement au bilan et les loyers afférents sont enregistrés en résultat.

Le Groupe a débuté les travaux d'analyses d'impacts de l'application de cette nouvelle norme suite à sa publication, début 2016. Ces travaux se sont poursuivis sur le premier semestre 2017. L'estimation du montant des droits d'utilisation à comptabiliser au bilan est en cours d'évaluation. Un impact significatif sur les postes d'immobilisations et sur les postes de passifs financiers au bilan est toutefois attendu.

2.3 Recours à des estimations

La préparation des états financiers exige dans certains domaines la formulation d'hypothèses et d'estimations qui comportent des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Ces estimations utilisant les informations disponibles à la date de clôture font appel à l'exercice du jugement des préparateurs des états financiers.

Les résultats futurs définitifs peuvent être différents de ces estimations.

Au cas particulier de l'arrêté au 30 juin 2017, les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- la juste valeur des instruments financiers déterminée sur la base de techniques de valorisation (note 2.3.1) ;
- le montant des dépréciations des actifs financiers, et plus particulièrement les dépréciations durables des actifs financiers disponibles à la vente ainsi que les dépréciations des prêts et créances sur base individuelle ou calculées sur la base de portefeuilles ;
- les provisions enregistrées au passif du bilan et, plus particulièrement, la provision épargne-logement et les provisions relatives aux contrats d'assurance ;
- les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraite et avantages sociaux futurs ;
- les impôts différés ;
- les tests de dépréciations des écarts d'acquisition.

2.3.1 Détermination de la juste valeur

Principes généraux

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

Le groupe évalue la juste valeur d'un actif ou d'un passif à l'aide des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif. Parmi ces hypothèses, figurent notamment pour les dérivés, une évaluation du risque de contrepartie (ou CVA – Credit Valuation Adjustment) et du risque de non-exécution (DVA - Debit Valuation Adjustment). Par ailleurs, les valorisations des dérivés traités avec une contrepartie membre du mécanisme de solidarité du Groupe BPCE (cf. note 1.2.) ne font pas l'objet de calcul de CVA ni de DVA dans les comptes du groupe.

Juste valeur en date de comptabilisation initiale

Pour la majorité des transactions conclues par le groupe, le prix de négociation des opérations (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue) donne la meilleure évaluation de la juste valeur de l'opération en date de comptabilisation initiale. Si tel n'est pas le cas, le groupe ajuste le prix de transaction. La comptabilisation de cet ajustement est décrite dans le paragraphe « Comptabilisation de la marge dégagée à l'initiation (Day one profit) ».

Hiérarchie de la juste valeur

JUSTE VALEUR DE NIVEAU 1 ET NOTION DE MARCHÉ ACTIF

Pour les instruments financiers, les prix cotés sur un marché actif (« juste valeur de niveau 1 ») constituent l'indication la plus fiable de la juste valeur. Dans la mesure où de tels prix existent, ils doivent être utilisés sans ajustement pour évaluer la juste valeur.

Un marché actif est un marché sur lequel ont lieu des transactions sur l'actif ou le passif selon une fréquence et un volume suffisants.

La baisse du niveau d'activité du marché peut être révélée par des indicateurs tels que :

- une baisse sensible du marché primaire pour l'actif ou le passif financier concerné (ou pour des instruments similaires) ;
- une baisse significative du volume des transactions ;
- une faible fréquence de mise à jour des cotations ;
- une forte dispersion des prix disponibles dans le temps entre les différents intervenants de marché ;
- une perte de la corrélation avec des indices qui présentaient auparavant une corrélation élevée avec la juste valeur de l'actif ou du passif ;
- une hausse significative des cours ou des primes de risque de liquidité implicites, des rendements ou des indicateurs de performance (par exemple des probabilités de défaut et des espérances de pertes implicites) par rapport à l'estimation que fait le groupe des flux de trésorerie attendus, compte tenu de toutes les données de marché disponibles au sujet du risque de crédit ou du risque de non-exécution relatif à l'actif ou au passif ;
- des écarts très importants entre le prix vendeur (bid) et le prix acheteur (ask) (fourchette très large).

Instruments valorisés à partir de prix cotés (non ajustés) sur un marché actif (niveau 1)

Il s'agit essentiellement d'actions, d'obligations d'Etat ou de grandes entreprises, de certains dérivés traités sur des marchés organisés (par exemple, des options standards sur indices CAC 40 ou Eurostoxx).

Par ailleurs, pour les OPCVM, la juste valeur sera considérée comme de niveau 1 si la valeur liquidative est quotidienne, et s'il s'agit d'une valeur sur laquelle il est possible de passer un ordre.

JUSTE VALEUR DE NIVEAU 2

En cas d'absence de cotation sur un marché actif, la juste valeur peut être déterminée par une méthodologie appropriée, conforme aux méthodes d'évaluation communément admises sur les marchés financiers, favorisant les paramètres de valorisation observables sur les marchés (« Juste valeur de niveau 2 »).

Si l'actif ou le passif a une échéance spécifiée (contractuelle), une donnée d'entrée de niveau 2 doit être observable pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent notamment :

- les cours sur des marchés, actifs ou non, pour des actifs ou des passifs similaires ;
- les données d'entrée autres que les cours du marché qui sont observables pour l'actif ou le passif, par exemple :
 - les taux d'intérêt et les courbes de taux observables aux intervalles usuels,
 - les volatilités implicites,
 - les « spreads » de crédit ;
- les données d'entrée corroborées par le marché, c'est-à-dire qui sont obtenues principalement à partir de données de marché observables ou corroborées au moyen de telles données, par corrélation ou autrement.

Instruments valorisés à partir de modèles reconnus et faisant appel à des paramètres directement ou indirectement observables (niveau 2)

- **Instruments dérivés de niveau 2**

Seront en particulier classés dans cette catégorie :

- les swaps de taux standards ou CMS ;

- les accords de taux futurs (FRA),
- les swaptions standards,
- les caps et floors standards,
- les achats et ventes à terme de devises liquides,
- les swaps et options de change sur devises liquides ;

- **Instruments non dérivés de niveau 2**

Certains instruments financiers complexes et / ou d'échéance longue sont valorisés avec un modèle reconnu et utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables (telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options), de données résultant de consensus de marché ou à partir de marchés actifs de gré à gré.

Pour l'ensemble de ces instruments, le caractère observable du paramètre a pu être démontré. Au plan méthodologique, l'observabilité des paramètres est fondée sur quatre conditions indissociables :

- le paramètre provient de sources externes (via un contributeur reconnu) ;
- le paramètre est alimenté périodiquement ;
- le paramètre est représentatif de transactions récentes ;
- les caractéristiques du paramètre sont identiques à celles de la transaction.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est immédiatement comptabilisée en résultat.

Figurent notamment en niveau 2 :

- les titres non cotés sur un marché actif dont la juste valeur est déterminée à partir de données de marché observables (ex : utilisation de données de marché issues de sociétés comparables cotées ou méthode de multiple de résultats) ;
- les parts d'OPCVM dont la valeur liquidative n'est pas calculée et communiquée quotidiennement, mais qui fait l'objet de publications régulières ou pour lesquelles on peut observer des transactions récentes.

JUSTE VALEUR DE NIVEAU 3

Enfin, s'il n'existe pas suffisamment de données observables sur les marchés, la juste valeur peut être déterminée par une méthodologie de valorisation reposant sur des modèles internes (« juste valeur de niveau 3 ») utilisant des données non observables. Le modèle retenu doit être calibré périodiquement en rapprochant ses résultats des prix de transactions récentes.

Instruments de gré à gré valorisés à partir de modèles peu répandus ou utilisant une part significative de paramètres non observables (niveau 3)

Lorsque les valorisations obtenues ne peuvent s'appuyer sur des paramètres observables ou sur des modèles reconnus comme des standards de place, la valorisation obtenue sera considérée comme non observable.

Les instruments valorisés à partir de modèles spécifiques ou utilisant des paramètres non observables incluent plus particulièrement :

- les actions non cotées, ayant généralement la nature de « participations » notamment la participation du Crédit Coopératif dans BPCE ;
- certains OPCVM, lorsque la valeur liquidative est une valeur indicative (en cas d'illiquidité, en cas de liquidation...) et qu'il n'existe pas de prix pour étayer cette valeur ;
- les FCPR : la valeur liquidative est fréquemment une valeur indicative puisqu'il n'est souvent pas possible de sortir ;
- des produits structurés action multi-sous-jacents, d'option sur fonds, des produits hybrides de taux, des swaps de titrisation, de dérivés de crédit structurés, de produits optionnels de taux ;
- les tranches de titrisation pour lesquelles il n'existe pas de prix coté sur un marché actif. Ces instruments sont fréquemment valorisés sur la base de prix contributeurs (structureurs par exemple).

Transferts entre niveaux de juste valeur

Les informations sur les transferts entre niveaux de juste valeur sont indiquées en note 3.3.3. Les montants figurant dans cette note sont les valeurs calculées en date de dernière valorisation précédant le changement de niveau.

Cas particuliers

JUSTE VALEUR DES TITRES DE BPCE

La valeur des titres de l'organe central, classées en titres de participation disponibles à la vente, a été déterminée en calculant un actif net réévalué qui intègre la réévaluation des principales filiales de BPCE.

Les principales filiales de BPCE sont valorisées à partir de prévisions pluriannuelles actualisées des flux de dividendes attendus (Dividend Discount Model). Les prévisions des flux de dividendes attendus s'appuient sur les plans d'affaires issus des plans stratégiques des entités concernées et sur des paramètres techniques de niveau de risque, de taux de marge et de niveau de croissance jugés raisonnables. Des contraintes prudentielles individuelles applicables aux activités concernées ont été prises en considération dans l'exercice de valorisation.

L'actif net réévalué de BPCE intègre les actifs incorporels détenus par BPCE, qui ont fait l'objet d'un exercice de valorisation par un expert indépendant, ainsi que les charges de structure de l'organe central.

Cette juste valeur est classée au niveau 3 de la hiérarchie.

Au 30 juin 2017, la valeur nette comptable s'élève à 175,5 millions d'euros pour les titres BPCE.

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COUT AMORTI

Pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan, les calculs de juste valeur sont communiqués à titre d'information, et doivent être interprétés comme étant uniquement des estimations.

En effet, dans la majeure partie des cas, les valeurs communiquées n'ont pas vocation à être réalisées, et ne pourraient généralement pas l'être en pratique.

Les justes valeurs ainsi calculées l'ont été uniquement pour des besoins d'information en annexe aux états financiers. Ces valeurs ne sont pas des indicateurs utilisés pour les besoins de pilotage des activités de banque commerciale, dont le modèle de gestion est principalement un modèle d'encaissement des flux de trésorerie contractuels.

Par conséquent, les hypothèses simplificatrices suivantes ont été retenues :

Dans un certain nombre de cas, la valeur comptable est jugée représentative de la juste valeur

Il s'agit notamment :

- des actifs et passifs financiers à court terme (dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an), dans la mesure où la sensibilité au risque de taux et au risque de crédit est non significative sur la période ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des prêts et emprunts à taux variable ;
- des opérations relevant d'un marché réglementé (en particulier, les produits d'épargne réglementés) pour lesquelles les prix sont fixés par les pouvoirs publics.

Juste valeur du portefeuille de crédits à la clientèle

La juste valeur des crédits est déterminée à partir de modèles internes de valorisation consistant à actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêt sur la durée restant à courir. Sauf cas particulier, seule la composante taux d'intérêt est réévaluée, la marge de crédit étant figée à l'origine et non réévaluée par la suite.

Juste valeur des crédits interbancaires

La juste valeur des crédits est déterminée à partir de modèles internes de valorisation consistant à actualiser les flux futurs recouvrables de capital et d'intérêt sur la durée restant à courir.

La composante taux d'intérêt est ainsi réévaluée, ainsi que la composante risque de crédit lorsque cette dernière est une donnée observable utilisée par les gestionnaires de cette clientèle ou les opérateurs de marché. À défaut, comme pour les crédits à la clientèle, la composante risque de crédit est figée à l'origine et non réévaluée par la suite. Les

options de remboursement anticipé sont prises en compte sous forme d'un ajustement du profil d'amortissement des prêts.

Juste valeur des dettes

Pour les dettes à taux fixe envers les établissements de crédit et la clientèle de durée supérieure à un an, la juste valeur est présumée correspondre à la valeur actualisée des flux futurs au taux d'intérêt observé à la date de clôture. Le spread de crédit propre n'est généralement pas pris en compte.

INSTRUMENTS RECLASSES EN « PRETS ET CREANCES » AYANT LA NATURE JURIDIQUE DE « TITRES »

L'illiquidité de ces instruments, nécessaire au classement en prêts et créances, avait été appréciée en date de reclassement.

Postérieurement au reclassement, il peut arriver que certains instruments redeviennent liquides et soient évalués en juste valeur de niveau 1.

Dans les autres cas, leur juste valeur est évaluée à l'aide de modèles identiques à ceux présentés précédemment pour les instruments évalués à la juste valeur au bilan.

2.4 Présentation des états financiers consolidés et date de clôture

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format proposé par la recommandation n° 2013-04 du 7 novembre 2013 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes au 30 juin 2017. Les états financiers consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 30 juin 2017 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 31 août 2017.

Note 3 Notes relatives au bilan

3.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Ces actifs et passifs sont constitués des opérations négociées à des fins de transaction, y compris les instruments financiers dérivés, et de certains actifs et passifs que le Groupe a choisi de comptabiliser à la juste valeur, dès la date de leur acquisition ou de leur émission, au titre de l'option offerte par la norme IAS 39.

3.1.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers du portefeuille de transaction comportent notamment les opérations sur titres réalisées pour compte propre, les pensions et les instruments financiers dérivés négociés dans le cadre des activités de gestion de position du groupe.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016			30/06/2017		
	Transaction	Sur option	Total	Transaction	Sur option	Total
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe						
Titres à revenu fixe						
Actions et autres titres à revenu variable		4 825	4 825		5 312	5 312
Prêts aux établissements de crédit						
Prêts à la clientèle						
Prêts						
Opérations de pension ⁽¹⁾						
Dérivés de transaction ⁽¹⁾	68 499		68 499	56 511		56 511
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	68 499	4 825	73 324	56 511	5 312	61 823

⁽¹⁾ Les informations sont présentées en tenant compte des effets de la compensation réalisée conformément à la norme IAS 32 (cf. note 3.16).

Au cours du premier semestre 2017, il n'y a pas eu de reclassement d'actifs financiers de transaction vers d'autres catégories.

Le poste «Dérivés de transaction» inclut les dérivés dont la juste valeur est positive et qui sont principalement des dérivés de couverture économique qui ne répondent pas aux critères de couverture restrictifs requis par la norme IAS 39.

Le montant de ce poste est également diminué de celui des ajustements de valeur de l'ensemble du portefeuille de dérivés (de transaction et de couverture) au titre de la CVA (Credit Valuation Adjustment).

3.1.2 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2016	30/06/2017
Titres vendus à découvert		
Autres passifs financiers		
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		
Dérivés de transaction ⁽¹⁾	70 791	56 903
Comptes à terme et emprunts interbancaires		
Comptes à terme et emprunts à la clientèle		
Dettes représentées par un titre		
Dettes subordonnées		
Opérations de pension ⁽¹⁾		
Autres passifs financiers		
Passifs financiers à la juste valeur sur option		
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	70 791	56 903

⁽¹⁾ Les informations sont présentées en tenant compte des effets de la compensation réalisée conformément à la norme IAS 32 (cf. note 3.16).

Le poste «Dérivés de transaction» inclut les dérivés dont la juste valeur est négative et qui sont principalement des dérivés de couverture économique qui ne répondent pas aux critères de couverture restrictifs requis par la norme IAS 39.

Le montant de ce poste est également diminué de celui des ajustements de valeur de l'ensemble du portefeuille de dérivés (de transaction et de couverture) au titre de la DVA (Debit Valuation Adjustment).

3.2 Actifs financiers disponibles à la vente

Il s'agit des actifs financiers non dérivés qui n'ont pas été classés dans l'une des autres catégories (« Actifs financiers à la juste valeur », « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » ou « Prêts et créances »).

(en milliers d'euros)	31/12/2016	30/06/2017
Effets publics et valeurs assimilées	426 441	424 400
Obligations et autres titres à revenu fixe	27 216	99 123
Titres dépréciés	16 980	15 085
Titres à revenu fixe	470 637	538 608
Actions et autres titres à revenu variable	513 357	516 715
Prêts aux établissements de crédit		
Prêts à la clientèle		
Prêts		
Montant brut des actifs financiers disponibles à la vente	983 994	1 055 323
Dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts	(16 503)	(14 620)
Dépréciation durable sur actions et autres titres à revenu variable	(15 751)	(12 495)
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	951 740	1 028 209
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (avant impôt)	27 880	29 020

Les actifs financiers disponibles à la vente sont dépréciés en présence d'indices de pertes de valeur lorsque le groupe estime que son investissement pourrait ne pas être recouvré. Pour les titres à revenu variable cotés, une baisse de plus de 50 % par rapport au coût historique ou depuis plus de 36 mois constitue des indices de perte de valeur.

Au cours du premier semestre 2017, il n'y a pas eu de reclassement d'actifs financiers disponibles à la vente vers une autre catégorie d'actifs financiers.

Au 30 juin 2017, les gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global incluent plus particulièrement des plus values latentes sur OAT pour 11 901 milliers d'euros.

3.3 Juste valeur des actifs et passifs financiers

3.3.1 Hiérarchie de la juste valeur des actifs et passifs financiers

La répartition des instruments financiers par nature de prix ou modèles de valorisation est donnée dans le tableau ci-dessous :

	31/12/2016			30/06/2017				
	Cotation sur un marché actif (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	Total	Cotation sur un marché actif (niveau 1)	Techniques de valorisation utilisant des données observables (niveau 2)	Techniques de valorisation utilisant des données non observables (niveau 3)	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Actifs financiers								
Titres								
Titres à revenu fixe								
Titres à revenu variable								
Instruments dérivés		68 499		68 499		56 511		56 511
Dérivés de taux		63 916		63 916		52 754		52 754
Dérivés actions								
Dérivés de change		2 806		2 806		3 274		3 274
Dérivés de crédit								
Autres dérivés		1 777		1 777		483		483
Autres actifs financiers								
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		68 499		68 499		56 511		56 511
Titres	4 825			4 825	5 312			5 312
Titres à revenu fixe								
Titres à revenu variable	4 825			4 825	5 312			5 312
Autres actifs financiers								
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	4 825			4 825	5 312			5 312
Dérivés de taux		26 321		26 321		20 930		20 930
Dérivés actions								
Dérivés de change		1 017		1 017		56		56
Dérivés de crédit								
Autres dérivés								
Instruments dérivés de couverture		27 338		27 338		20 986		20 986
Titres de participation			259 390	259 390			260 748	260 748
Autres titres	621 636	12 720	57 994	692 350	615 849	91 942	59 670	767 461
Titres à revenu fixe	441 414	12 720		454 134	432 046	91 942		523 988
Titres à revenu variable	180 222		57 994	238 216	183 803		59 670	243 473
Autres actifs financiers								
Actifs financiers disponibles à la vente	621 636	12 720	317 384	951 740	615 849	91 942	320 418	1 028 209
Passifs financiers								
Titres								
Instruments dérivés		70 791		70 791		56 903		56 903
Dérivés de taux		66 507		66 507		53 414		53 414
Dérivés actions								
Dérivés de change		2 499		2 499		3 007		3 007
Dérivés de crédit								
Autres dérivés		1 785		1 785		482		482
Autres passifs financiers								
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		70 791		70 791		56 903		56 903
Titres								
Autres passifs financiers								
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat								
Dérivés de taux		75 482		75 482		71 409		71 409
Dérivés actions								
Dérivés de change						54		54
Dérivés de crédit								
Autres dérivés								
Instruments dérivés de couverture		75 482		75 482		71 463		71 463

3.3.2 Analyse des actifs et passifs financiers classés en niveau 3 de la hiérarchie de juste valeur

Au 30 juin 2017

<i>(en milliers d'euros)</i>	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période		Événements de gestion de la période				Transferts de la période		30/06/2017		
	01/01/2017	Reclassements	Au compte de résultat			Achats / Émissions	Ventes / Remboursements	Vers une autre catégorie comptable		De et vers un autre niveau	Autres variations
			Sur les opérations en vie à la clôture	Sur les opérations sorties du bilan à la clôture	En capitaux propres						
Titres de participation	259 390		156	5	640	781	(224)			260 748	
Autres titres	57 994		(726)	3 287	430	959	(4 047)		1 773	59 670	
<i>Titres à revenu fixe</i>											
<i>Titres à revenu variable</i>	57 994		(726)	3 287	430	959	(4 047)		1 773	59 670	
Autres actifs financiers											
Actifs financiers disponibles à la vente	317 384		(570)	3 292	1 070	1 740	(4 271)		1 773	320 418	

Au 30 juin 2017, les instruments financiers évalués selon une technique utilisant des données non observables comprennent plus particulièrement les titres de participation et notamment la participation dans l'organe central BPCE pour 175,5 millions d'euros.

Au cours de l'exercice, 2,7 millions d'euros de gains et pertes ont été comptabilisés au compte de résultat au titre des actifs et passifs financiers classés en niveau 3 dont - 0,6 million d'euros au titre d'opérations non dénouées au 30 juin 2017.

Ces gains et pertes impactent le produit net bancaire à hauteur de 2,7 millions d'euros.

Au cours de l'exercice, 1 million d'euros de gains et pertes ont été comptabilisés directement en autres éléments du résultat global au titre d'actifs financiers classés en niveau 3.

Au 31 décembre 2016

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2016	Gains et pertes comptabilisés au cours de la période		En capitaux propres	Événements de gestion de la période		Transferts de la période		Autres variations	31/12/2016
		Au compte de résultat			Achats / Émissions	Ventes / Remboursements	Vers une autre catégorie comptable	De et vers un autre niveau		
		Sur les opérations en vie à la clôture	Sur les opérations sorties du bilan à la clôture							
	Reclassements									
Titres de participation	260 467	(345)	23	2 813	1 509	(4 353)		(724)	259 390	
Autres titres	48 976	(1 256)	175	1 427	7 795	(706)	1 583		57 994	
<i>Titres à revenu fixe</i>										
<i>Titres à revenu variable</i>	48 976	(1 256)	175	1 427	7 795	(706)	1 583		57 994	
Autres actifs financiers										
Actifs financiers disponibles à la vente	309 443	(1 601)	198	4 240	9 304	(5 059)	1 583	(724)	317 384	

Au 31 décembre 2016, les instruments financiers évalués selon une technique utilisant des données non observables comprennent plus particulièrement les titres de participation et notamment la participation dans l'organe central BPCE pour 175,5 millions d'euros.

Au cours de l'exercice, 1,4 millions d'euros de gains et pertes ont été comptabilisés au compte de résultat au titre des actifs et passifs financiers classés en niveau 3 dont 1,6 million d'euros au titre d'opérations non dénouées au 31 décembre 2016.

Ces gains et pertes impactent le produit net bancaire à hauteur de 1,6 million d'euros et les gains ou pertes sur autres actifs à hauteur de -0,2 million d'euros.

Au cours de l'exercice, 4,2 millions d'euros de gains et pertes ont été comptabilisés directement en autres éléments du résultat global au titre d'actifs financiers classés en niveau 3.

3.3.3 Analyse des transferts entre niveaux de la hiérarchie de juste valeur

Aucun transfert significatif de niveau de juste valeur ne s'est produit sur le premier semestre 2017.

3.3.4 Sensibilité de la juste valeur de niveau 3 aux variations des principales hypothèses

Le principal instrument évalué à la juste valeur de niveau 3 au bilan du groupe Crédit Coopératif est sa participation dans l'organe central BPCE.

Cette participation est classée en « Actifs financiers disponibles à la vente ».

Les modalités d'évaluation de la juste valeur du titre BPCE SA sont décrites dans la note 2.3.1 relative à la détermination de la juste valeur. La méthode de valorisation utilisée est la méthode de l'actif net réévalué, qui intègre la réévaluation des principales filiales de BPCE.

Ce modèle de valorisation repose sur des paramètres internes. Le taux de croissance à l'infini et le taux d'actualisation figurent parmi les paramètres les plus significatifs.

Une baisse du taux de croissance à l'infini de 0,25 % conduirait à une baisse de la juste valeur du titre BPCE de 1,6 million d'euros, toutes choses restant égales par ailleurs. Le titre étant déprécié durablement, ce montant serait enregistré en dépréciation complémentaire au compte de résultat.

Une hausse du taux de croissance à l'infini de 0,25 % conduirait à une hausse de la juste valeur du titre BPCE de 1,7 million d'euros, toutes choses restant égales par ailleurs. Ce montant affecterait positivement les « Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global ».

Une baisse du taux d'actualisation de 0,25 % conduirait à une hausse de la juste valeur du titre BPCE de 5,5 millions d'euros, toutes choses restant égales par ailleurs. Ce montant affecterait positivement les « Gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global ».

Une hausse du taux d'actualisation de 0,25 % conduirait à une baisse de la juste valeur du titre BPCE de 5,1 millions d'euros, toutes choses restant égales par ailleurs. Le titre étant déprécié durablement, ce montant serait enregistré en dépréciation complémentaire au compte de résultat.

3.4 Prêts et créances

Il s'agit des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable qui ne sont pas traités sur un marché actif. La grande majorité des crédits accordés par le groupe est classée dans cette catégorie. Les informations relatives au risque de crédit sont présentées en note 4.7.

3.4.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2016	30/06/2017
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 949 940	2 163 405
Dépréciations individuelles		
Dépréciations sur base de portefeuille		
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit	2 949 940	2 163 405

La juste valeur des prêts et créances sur établissement de crédit s'élève à 2 181 801 milliers d'euros au 30 juin 2017 (contre 2 972 476 milliers d'euros au 31 décembre 2016).

Décomposition des prêts et créances bruts sur les établissements de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2016	30/06/2017
Comptes ordinaires débiteurs	50 400	60 616
Opérations de pension	54 712	47 987
Comptes et prêts ⁽¹⁾	2 818 846	2 029 544
Titres assimilés à des prêts et créances	3 026	2 781
Autres prêts et créances sur les établissements de crédit	22 956	23 077
Prêts et créances dépréciés		
Total des prêts et créances bruts sur les établissements de crédit	2 949 940	2 163 405

⁽¹⁾ Les fonds du Livret A, du LDD et du LEP centralisés à la Caisse des Dépôts et Consignations et présentés sur la ligne « Comptes et prêts » s'élevaient à 1 067 135 milliers d'euros au 30 juin 2017 contre 1 031 752 milliers d'euros au 31 décembre 2016.

Les créances sur opérations avec le réseau s'élevaient à 773 150 milliers d'euros au 30 juin 2017 (1 546 329 milliers d'euros au 31 décembre 2016).

3.4.2 Prêts et créances sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2016	30/06/2017
Prêts et créances sur la clientèle	11 570 687	12 311 878
Dépréciations individuelles	(350 025)	(317 877)
Dépréciations sur base de portefeuille	(12 867)	(13 343)
Total des prêts et créances sur la clientèle	11 207 795	11 980 658

La juste valeur des prêts et créances sur la clientèle s'élève à 12 469 335 milliers d'euros au 30 juin 2017 (contre 11 732 954 milliers d'euros au 31 décembre 2016).

Décomposition des prêts et créances bruts sur la clientèle

(en milliers d'euros)	31/12/2016	30/06/2017
Comptes ordinaires débiteurs	673 035	898 403
Prêts à la clientèle financière	1 001	1 001
Crédits de trésorerie	327 508	280 928
Crédits à l'équipement	7 619 772	7 788 080
Crédits au logement	1 427 341	1 474 343
Crédits à l'exportation	4 037	4 806
Opérations de pension	94 323	476 517
Opérations de location-financement	306 248	314 239
Prêts subordonnés	31 770	30 333
Autres crédits	398 411	387 651
Autres concours à la clientèle	10 210 411	10 757 898
Titres assimilés à des prêts et créances	25 743	21 627
Autres prêts et créances sur la clientèle		
Prêts et créances dépréciés	661 498	633 950
Total des prêts et créances bruts sur la clientèle	11 570 687	12 311 878

3.5 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

Il s'agit des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou déterminable ayant une date d'échéance déterminée et que le Groupe a l'intention manifeste et les moyens de détenir jusqu'à l'échéance.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	30/06/2017
Effets publics et valeurs assimilées	122 130	122 292
Obligations et autres titres à revenu fixe	511 387	570 409
Montant brut des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	633 517	692 701
Dépréciation		
Total des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	633 517	692 701

Au cours du premier semestre 2017, le groupe Crédit Coopératif n'a procédé à aucune cession, ni à aucun transfert d'actifs vers la catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ».

La juste valeur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance s'élève à 736 443 milliers d'euros au 30 juin 2017 (contre 686 051 milliers d'euros au 31 décembre 2016).

3.6 Reclassements d'actifs financiers

En application des amendements des normes IAS 39 et IFRS 7 « Reclassements d'actifs financiers », le groupe a procédé au reclassement de certains actifs financiers depuis le second semestre 2008. Aucun reclassement n'a été réalisé au cours du premier semestre 2017.

3.7 Comptes de régularisation et actifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	30/06/2017
Comptes d'encaissement	33 169	32 128
Charges constatées d'avance	1 911	6 605
Produits à recevoir	7 486	9 183
Autres comptes de régularisation	39 880	16 784
Comptes de régularisation – actif	82 446	64 700
Dépôts de garantie versés	527	638
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	10 043	10 506
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
Débiteurs divers	164 250	152 105
Actifs divers	174 820	163 249
Total des comptes de régularisation et actifs divers	257 266	227 949

3.8 Actifs non courants destinés à être cédés et dettes liées

Au cours du second semestre 2016, le Crédit Coopératif a engagé des négociations concernant la vente de ses deux filiales Inter-Coop et Bati Lease. Le Crédit Coopératif a maintenu au 30 juin 2017 la consolidation par intégration globale de ces filiales et a présenté, conformément aux dispositions de la norme IFRS 5 « Actifs non courants destinés en vue de la vente et activités abandonnées », les actifs et passifs de ces entités de façon regroupés sur deux postes distincts du bilan : « Actifs non courant destinés à être cédés » et « Passifs non courants destinés à être cédés ». La moins-value liée à la dépréciation des activités de crédit-bail immobilier constatée au 31 décembre 2016 à hauteur de 19 872 milliers d'euros s'élève sur l'arrêté du 30 juin 2017 à 19 387 milliers d'euros.

Le regroupement et reclassement des actifs nets des opérations intra-groupe de ces deux sociétés ainsi que la filiale de Bati Lease (Bati Lease Investissement intégré globalement dans les comptes consolidés) vers le poste Actifs non courants destinés à la vente est présenté ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Intercoop	Bati Lease	Bati Lease Investissement	Total
Actifs inanciers disponibles à la vente	30	1 181		1 211
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3	1 342	168	1 513
Prêts et créances sur la clientèle	106 475	604 780		711 255
Actifs d'impôts courant	76	1 387		1 463
Actifs d'impôts différés	0	598		598
Comptes de régularisation et actifs divers	900	7 166	39	8 105
Immeubles de placement	2 436	14 844		17 280
Immobilisations corporelles	1	2 993		2 994
Immobilisations incorporelles	13	23		36
Actifs reclassés sur le poste Actifs non courants destinés à la vente	109 934	634 314	207	744 455

Le regroupement et reclassement des passifs nets des opérations intra-groupe vers le poste de dettes liées aux actifs non courants destinés à la vente est donné dans le tableau ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Intercoop	Bati Lease	Bati Lease Investissement	Total
Dettes envers les établissements de crédit	1	3 163		3 164
Dettes envers la clientèle	51	517		568
Passifs d'impôts courants	416			416
Passifs d'impôts différés	705	21		726
Comptes de régularisation et passifs divers	8 539	52 415	96	61 050
Provisions	814	557		1 371
Passifs reclassés sur le poste Dettes liées aux actifs non courants destinés à la vente	10 526	56 673	96	67 295

3.9 Ecarts d'acquisition

Au 30 juin 2017, les écarts d'acquisition de 5 343 milliers d'euros sont dépréciés à 100%. Aucun écart d'acquisition n'a été constaté sur le premier semestre 2017.

3.10 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes, qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat, font l'objet d'une comptabilisation selon la méthode du coût amorti et sont enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit » ou en « Dettes envers la clientèle ».

3.10.1 *Dettes envers les établissements de crédit*

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	30/06/2017
Comptes à vue	66 144	105 295
Opérations de pension		
Dettes rattachées		
Dettes à vue envers les établissements de crédit	66 144	105 295
Emprunts et comptes à terme	3 159 839	2 974 726
Opérations de pension		
Dettes rattachées	4 755	4 307
Dettes à terme envers les établissements de crédit	3 164 594	2 979 033
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3 230 738	3 084 329

La juste valeur des dettes envers les établissements de crédit s'élève à 3 165 621 milliers d'euros au 30 juin 2017 (contre 3 328 065 milliers d'euros au 31 décembre 2016).

Les dettes sur opérations avec le réseau s'élèvent à 1 846 361 milliers d'euros au 30 juin 2017 (2 055 964 milliers d'euros au 31 décembre 2016).

3.10.2 *Dettes envers la clientèle*

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	30/06/2017
Comptes ordinaires créditeurs	6 308 958	6 677 107
Livret A	620 754	697 147
Plans et comptes épargne-logement	240 645	253 979
Autres comptes d'épargne à régime spécial	2 624 772	2 670 496
Dettes rattachées	75	10 601
Comptes d'épargne à régime spécial	3 486 246	3 632 223
Comptes et emprunts à vue	202 663	185 226
Comptes et emprunts à terme	623 376	535 610
Dettes rattachées	23 847	25 391
Autres comptes de la clientèle	849 886	746 227
À vue		
À terme	122 300	127 300
Dettes rattachées	60	50
Opérations de pension	122 360	127 350
Autres dettes envers la clientèle		
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTELE	10 767 450	11 182 907

La juste valeur des dettes envers la clientèle s'élève à 11 225 665 milliers d'euros au 30 juin 2017 (contre 10 812 643 milliers d'euros au 31 décembre 2016).

3.11 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées selon la nature de leur support, à l'exclusion des titres subordonnés classés au poste « Dettes subordonnées ».

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	30/06/2017
Emprunts obligataires	110 949	110 079
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	1 061 851	722 308
Autres dettes représentées par un titre		
Total	1 172 800	832 387
Dettes rattachées	8 595	8 530
TOTAL DES DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	1 181 395	840 917

La juste valeur des dettes représentées par un titre s'élève à 865 104 milliers d'euros au 30 juin 2017 (contre 1 214 432 milliers d'euros au 31 décembre 2016).

3.12 Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	30/06/2017
Comptes d'encaissement	114 143	159 234
Produits constatés d'avance	13 114	12 843
Charges à payer	50 796	63 545
Autres comptes de régularisation créditeurs	60 562	55 359
Comptes de régularisation – Passif	238 615	290 981
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	29 028	27 546
Dépôts de garantie reçus	1 570	1 250
Créditeurs divers	56 559	43 632
Passifs divers liés à l'assurance		
Passifs divers	87 157	72 428
TOTAL DES COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	325 772	363 409

3.13 Provisions

Les provisions sont détaillées dans le tableau de variation ci-après.

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2017	Augmentation	Utilisation	Reprises non utilisées	Autres mouvements ⁽¹⁾	30/06/2017
Provisions pour engagements sociaux	6 779	71		(265)	(519)	6 066
Provisions pour restructurations						
Risques légaux et fiscaux	8 100	2 370	(7 006)	(1 432)	4 199	6 231
Engagements de prêts et garantis	21 970	3 905	(67)	(3 371)		22 437
Provisions pour activité d'épargne-logement	2 314	243				2 557
Autres provisions d'exploitation	16 852	2 869	(1 108)	(2 799)	(4 455)	11 359
Total des provisions	56 015	9 458	(8 181)	(7 867)	(775)	48 650

(1) Les autres mouvements comprennent la variation de l'écart de réévaluation sur les passifs sociaux (-563 milliers d'euros avant impôts) ainsi que les impacts relatifs aux variations de périmètre et à la conversion.

3.14 Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra qu'après le désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	30/06/2017
Dettes subordonnées à durée déterminée	150 000	150 000
Dettes subordonnées à durée indéterminée	16 345	16 345
Dépôts de garantie à caractère mutuel	25 088	22 630
Dettes subordonnées et assimilés	191 433	188 975
Dettes rattachées	181	259
Réévaluation de la composante couverte		
Total des dettes subordonnées	191 614	189 234

La juste valeur des dettes subordonnées s'élève à 216 830 milliers d'euros au 30 juin 2017 (contre 221 078 milliers d'euros au 31 décembre 2016).

Les dettes subordonnées à durée déterminée comprennent les emprunts auprès de la BPCE pour 150 millions d'euros.

Les dettes subordonnées à durée indéterminée correspondent à une émission de titres participatifs réalisée en 1986 et s'élèvent à 16 millions d'euros au 30 juin 2017.

3.15 Actions ordinaires et instruments de capitaux propres émis

3.15.1 *Parts sociales*

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016			30/06/2017		
	Nombre	Nominal	Capital	Nombre	Nominal	Capital
Parts sociales						
Valeur à l'ouverture	56 426 043	15,25	860 497	61 014 036	15,25	930 464
Augmentation / réduction de capital	4 587 043	15,25	69 967	3 184 851	15,25	48 569
Autres variations						
VALEUR A LA CLOTURE	61 014 036	15,25	930 464	64 198 887	15,25	979 033

3.16 Compensation d'actifs et de passifs financiers

Le groupe n'opère pas de compensation d'actifs et de passifs financiers au bilan en application des règles de compensation d'IAS 32.

Les actifs et passifs financiers « sous accords de compensation non compensés au bilan » correspondent aux encours d'opérations sous contrats cadres de compensation ou assimilés, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation restrictifs de la norme IAS 32. C'est le cas notamment des dérivés ou d'encours de pensions livrées de gré à gré faisant l'objet de conventions cadres au titre desquelles les critères du règlement net ou la réalisation d'un règlement simultané de l'actif et du passif ne peut être démontré ou bien pour lesquelles le droit à compenser ne peut être exercé qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de l'une ou l'autre des parties au contrat.

Pour ces instruments, les colonnes « Actifs financiers associés et instruments financiers reçus en garantie » et « Passifs financiers associés et instruments financiers donnés en garantie » comprennent notamment :

- pour les opérations de pension :
 - les emprunts ou prêts résultant d'opérations de pensions inverses avec la même contrepartie, ainsi que les titres reçus ou donnés en garantie (pour la juste valeur desdits titres),
 - les appels de marge sous forme de titres (pour la juste valeur desdits titres) ;
- pour les opérations de dérivés, les justes valeurs de sens inverse avec la même contrepartie, ainsi que les appels de marge sous forme de titres.

Les appels de marge reçus ou versés en trésorerie figurent dans les colonnes « Appels de marge reçus (*cash collateral*) » et « Appels de marge versés (*cash collateral*) ».

3.16.1 Actifs financiers

Actifs financiers sous accords de compensation non compensés au bilan

	31/12/2016				30/06/2017			
	Montant net des actifs financiers présenté au bilan	Passifs financiers associés et instruments financiers reçus en garantie	Appels de marge reçus (<i>cash collateral</i>)	Exposition nette	Montant net des actifs financiers présenté au bilan	Passifs financiers associés et instruments financiers reçus en garantie	Appels de marge reçus (<i>cash collateral</i>)	Exposition nette
(en milliers d'euros)								
Dérivés	95 837	26 303	816	68 718	77 497	21 039	564	55 894
Opérations de pension	149 035			149 035	524 504			524 504
Autres actifs								
TOTAL	244 872	26 303	816	217 753	602 001	21 039	564	580 398

3.16.2 Passifs financiers

	31/12/2016				30/06/2017			
	Montant net des actifs financiers présenté au bilan	Actifs financiers associés et instruments financiers reçus en garantie	Appels de marge reçus (<i>cash collateral</i>)	Exposition nette	Montant net des actifs financiers présenté au bilan	Actifs financiers associés et instruments financiers reçus en garantie	Appels de marge reçus (<i>cash collateral</i>)	Exposition nette
(en milliers d'euros)								
Dérivés	146 273	26 303	106 539	13 431	128 366	21 311	89 668	17 387
Opérations de pension	122 360			122 360	127 350			127 350
Autres actifs								
TOTAL	268 633	26 303	106 539	135 791	255 716	21 311	89 668	144 737

Note 4 Notes relatives au compte de résultat

4.1 Intérêts, produits et charges assimilés

Ce poste enregistre les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti, à savoir les prêts et emprunts sur les opérations interbancaires et sur les opérations clientèle, le portefeuille d'actifs détenus jusqu'à l'échéance, les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées.

Il enregistre également les coupons courus et échus des titres à revenu fixe comptabilisés dans le portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente et des dérivés de couverture, étant précisé que les intérêts courus des dérivés de couverture de flux de trésorerie sont portés en compte de résultat symétriquement aux intérêts courus de l'élément couvert.

(en milliers d'euros)	1 ^{er} semestre 2016			1 ^{er} semestre 2017		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Prêts et créances avec la clientèle	148 417	(20 197)	128 220	133 389	(16 460)	116 929
Prêts et créances avec les établissements de crédit ⁽¹⁾	6 424	(10 818)	(4 394)	6 987	(11 549)	(4 562)
Opérations de location-financement	15 172		15 172	14 280		14 280
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		(10 512)	(10 512)		(8 332)	(8 332)
Instruments dérivés de couverture	5 883	(9 144)	(3 261)	4 658	(9 582)	(4 924)
Actifs financiers disponibles à la vente	6 854		6 854	6 808		6 808
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7 538		7 538	7 181		7 181
Actifs financiers dépréciés	1 425		1 425	1 379		1 379
Autres produits et charges d'intérêts		(282)	(282)		(152)	(152)
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS	191 713	(50 953)	140 760	174 682	(46 075)	128 607

⁽¹⁾ Les produits d'intérêts sur prêts et créances avec les établissements de crédit comprennent 3 383 milliers d'euros (1 980 milliers d'euros au premier semestre 2016) au titre de la rémunération des fonds du Livret A, du LDD et du LEP centralisés à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les charges ou produits d'intérêts sur les comptes d'épargne à régime spécial comprennent 243 milliers d'euros au titre de la dotation nette à la provision épargne logement (357 milliers d'euros au premier semestre 2016).

4.2 Produits et charges de commissions

Les commissions sont enregistrées en fonction du type de service rendu et du mode de comptabilisation des instruments financiers auxquels le service rendu est rattaché.

Ce poste comprend notamment les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, droits de garde sur titres en dépôts, etc.), des services ponctuels (commissions sur mouvements de fonds, pénalités sur incidents de paiements, etc.), l'exécution d'un acte important ainsi que les commissions afférentes aux activités de fiducie et assimilées, qui conduisent le Groupe à détenir ou à placer des actifs au nom de la clientèle.

En revanche, les commissions assimilées à des compléments d'intérêt et faisant partie intégrante du taux effectif du contrat figurent dans la marge d'intérêt.

<i>(en milliers d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2016			1 ^{er} semestre 2017		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations interbancaires et de trésorerie	31	(2 681)	(2 650)	11	(709)	(698)
Opérations avec la clientèle	31 648	(1 399)	30 249	41 618	(1 247)	40 371
Prestation de services financiers	6 730	(1 063)	5 667	7 443	(1 028)	6 415
Vente de produits d'assurance vie	117		117	443		443
Moyens de paiement	12 868	(8 156)	4 712	13 797	(7 836)	5 961
Opérations sur titres	2 817		2 817	2 753	(1 539)	1 214
Activités de fiducie	11 663		11 663	11 694		11 694
Opérations sur instruments financiers et de hors-bilan	4 664	(146)	4 518	4 623	(168)	4 455
Autres commissions	111	(162)	(51)	259		259
TOTAL DES COMMISSIONS	70 649	(13 607)	57 042	82 641	(12 527)	70 114

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste enregistre les gains et pertes des actifs et passifs financiers de transaction, ou comptabilisés sur option à la juste valeur par résultat y compris les intérêts générés par ces instruments.

La ligne « Résultat sur opérations de couverture » comprend la réévaluation des dérivés en couverture de juste valeur ainsi que la réévaluation symétrique de l'élément couvert, la contrepartie de la réévaluation en juste valeur du portefeuille macro couvert et la part inefficace des couvertures de flux de trésorerie.

(en milliers d'euros)	1 ^{er} semestre 2016	1 ^{er} semestre 2017
Résultats sur instruments financiers de transaction ⁽²⁾	5 778	3 276
Résultats sur instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option	(618)	487
Résultats sur opérations de couverture	298	(157)
• Inefficacité de la couverture de juste valeur	298	(163)
• Variation de juste valeur de l'instrument de couverture	(6 592)	5 886
• Variation de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	6 890	(6 049)
• Inefficacité de la couverture de flux de trésorerie		6
• Inefficacité de la couverture d'investissements nets en devises		
Résultats sur opérations de change ⁽¹⁾	295	364
TOTAL DES GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	5 753	3 970

⁽¹⁾ y compris couverture économique de change

⁽²⁾ La ligne « Résultats sur instruments financiers de transaction » inclut sur le premier semestre 2017 :

- La variation de juste valeur des dérivés qui sont essentiellement des dérivés de couverture économique qui ne répondent pas aux critères de couverture restrictifs requis par la norme IAS 39.
- la variation de juste valeur des dérivés affectée à hauteur de +2 136 milliers d'euros par l'évolution des réfections pour risque de contrepartie (Credit Valuation Adjustment – CVA), à hauteur de - 20 milliers d'euros par l'évolution du risque de non-exécution dans la valorisation des instruments dérivés passifs (Debit Valuation Adjustment – DVA).

4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Ce poste enregistre les dividendes des titres à revenu variable, les résultats de cession des actifs financiers disponibles à la vente et des autres actifs financiers non évalués à la juste valeur, ainsi que les pertes de valeur des titres à revenu variable enregistrées en raison d'une dépréciation durable.

(en milliers d'euros)	1 ^{er} semestre 2016	1 ^{er} semestre 2017
Résultats de cession	1 116	1 888
Dividendes reçus	4 810	4 440
Dépréciation durable des titres à revenu variable	(688)	(39)
TOTAL DES GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	5 238	6 289

L'application automatique des indices de pertes de valeur sur titres cotés n'a pas entraîné de nouvelle dépréciation significative au premier semestre 2017.

4.5 Produits et charges des autres activités

Figurent notamment dans ce poste :

- les produits et charges des immeubles de placement (loyers et charges, résultats de cession, amortissements et dépréciations) ;
- les produits et charges des opérations de locations opérationnelles ;
- les produits et charges de l'activité de promotion immobilière (chiffre d'affaires, achats consommés).

(en milliers d'euros)	1 ^{er} semestre 2016			1 ^{er} semestre 2017		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits et charges des activités d'assurance						
Produits et charges sur activités immobilières						
Produits et charges sur opérations de location	3 584	(739)	2 845	5 399	(870)	4 529
Produits et charges sur immeubles de placement		(578)	(578)		113	113
Quote-part réalisée sur opérations faites en commun	9	(9)		10	(10)	
Charges refacturées et produits rétrocédés						
Autres produits et charges divers d'exploitation	1 427	(1 321)	106	1 317	(5 948)	(4 632)
Dotations et reprises de provisions aux autres produits et charges d'exploitation		47	47		5 027	5 027
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	1 436	(1 283)	153	1 327	(931)	396
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES	5 020	(2 600)	2 420	6 726	(1 688)	5 037

4.6 Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation comprennent essentiellement les frais de personnel, dont les salaires et traitements nets de refacturation, les charges sociales ainsi que les avantages du personnel (tels que les charges de retraite). Ce poste comprend également l'ensemble des frais administratifs et services extérieurs.

(en milliers d'euros)	1 ^{er} semestre 2016	1 ^{er} semestre 2017
Charges de personnel	(86 970)	(84 045)
Impôts, taxes et contributions réglementaires ⁽¹⁾	(12 273)	(10 787)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(58 097)	(63 662)
Autres frais administratifs	(70 370)	(74 449)
TOTAL DES CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	(157 340)	(158 494)

⁽¹⁾ Les impôts, taxes et contributions réglementaires incluent notamment la Taxe de risque systémique des banques (TSB) pour un montant annuel de 2 118 milliers d'euros (contre 2 768 milliers d'euros en 2016) ainsi que les contributions réglementaires comprenant essentiellement la cotisation au FRU (Fonds de Résolution Unique) pour un montant annuel de 3 199 milliers d'euros (contre 2 964 milliers d'euros au premier semestre 2016).

4.7 Coût du risque

Ce poste enregistre la charge nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou de dépréciations constituées sur base de portefeuilles de créances homogènes.

Il porte aussi bien sur les prêts et créances que sur les titres à revenu fixe supportant un risque avéré de contrepartie. Les pertes liées à d'autres types d'instruments (dérivés ou titres comptabilisés à la juste valeur sur option) constatées suite à la défaillance d'établissements de crédit figurent également dans ce poste.

Coût du risque de la période

<i>(en milliers d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2016	1 ^{er} semestre 2017
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	(17 827)	(15 993)
Récupérations sur créances amorties	524	231
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations	(278)	(1 124)
TOTAL COUT DU RISQUE	(17 581)	(16 886)

Coût du risque de la période par nature d'actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2016	1 ^{er} semestre 2017
Opérations interbancaires		
Opérations avec la clientèle	(18 349)	(17 161)
Autres actifs financiers	768	275
TOTAL COUT DU RISQUE	(17 581)	(16 886)

Dépréciations et provisions pour risque de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2017	Dotations	Reprises	Autres variations	30/06/2017
Actifs financiers disponibles à la vente	16 503	141	(2 024)		14 620
Opérations interbancaires					
Opérations avec la clientèle	362 891	41 428	(73 169)	70	331 220
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance					
Autres actifs financiers	614	4			618
Dépréciations déduites de l'actif	380 008	41 573	(75 193)	70	346 458
Provisions sur engagements hors bilan	21 970	3 905	(3 438)		22 437
TOTAL DES DEPRECIATIONS ET PROVISIONS POUR RISQUE DE CREDIT	401 978	45 478	(78 631)	70	368 895

4.8 Impôts sur le résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	1^{er} semestre 2016	1^{er} semestre 2017
Impôts courants	(10 167)	(7 590)
Impôts différés	(2 322)	(607)
IMPOTS SUR LE RESULTAT	(12 489)	(8 197)

<i>(en milliers d'euros)</i>	1^{er} semestre 2016		1^{er} semestre 2017	
	en milliers d'euros	taux d'impôt	en milliers d'euros	taux d'impôt
Résultat net (part du Groupe)	26 624		25 035	
Variations de valeur des écarts d'acquisition				
Part des intérêts minoritaires dans les sociétés consolidées	223		549	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	(2 861)		(2 723)	
Impôts	12 489		8 197	
Résultat comptable avant impôts et variations de valeur des écarts d'acquisition (A)	36 474		31 058	
Taux d'imposition de droit commun français (B)		34,43%		34,43%
Charge (produit) d'impôts théorique au taux en vigueur en France (A*B)	(12 558)		(10 693)	
Effet de la variation des impôts différés non constatés	(122)		302	
Effet des différences permanentes	(2 114)		524	
Impôts à taux réduit et activités exonérées	838		766	
Différence de taux d'impôts sur les revenus taxés à l'étranger	9		17	
Majoration temporaire de l'impôt sur les sociétés				
Impôts sur exercices antérieurs, crédits d'impôts et autres impôts	596		665	
Autres éléments	861		222	
Impôts sur le résultat	(12 489)		(8 197)	
TAUX EFFECTIF D'IMPOT (CHARGE D'IMPOTS SUR LE RESULTAT RAPPORTEE AU RESULTAT TAXABLE)		34,24%		26,39%

Note 5 Partenariats et entreprises associées

5.1 Participations dans les entreprises mises en équivalence

5.1.1 *Partenariats et autres entreprises associées*

Les participations du Groupe mises en équivalence concernent les entreprises associées suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	30/06/2017
IRD Nord Pas de Calais	13 392	13 130
Caisse de garantie immobilière du bâtiment	19 816	19 919
Esfm	19 046	19 077
Edel	47 556	49 050
Moninfo	2 014	2 592
Coopest	3 951	4 073
Cadec	3 339	3 406
TOTAL PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	109 114	111 247

5.2 Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	30/06/2017
IRD Nord Pas de Calais	185	(184)
Caisse de garantie immobilière du bâtiment	497	661
Esfm	100	32
Edel	1 402	1 504
Moninfo	732	578
Coopest	(6)	122
Cadec	(48)	11
QUOTE-PART DANS LE RESULTAT NET DES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	2 861	2 723

Note 6 Information sectorielle

Le Groupe Crédit Coopératif est structuré en trois secteurs :

- la banque de proximité ;
- la gestion d'actifs pour compte de tiers, ce secteur est représenté par la filiale Ecofi-Investissements ;
- le capital investissement, qui regroupe les activités de la filiale BTP Capital Investissement, des sociétés Esfm et IRD NPC mises en équivalence.

L'information sectorielle porte sur des agrégats financiers issus du bilan et du compte de résultat et rapprochés des états financiers.

	Banque de proximité		Gestion d'actifs pour compte de tiers ⁽¹⁾		Capital investissement		Total Groupe	
	31/12/2016	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2017
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Actifs à la juste valeur par le résultat	73 324	61 823					73 324	61 823
Actifs financiers disponibles à la vente	907 193	976 758	14 253	14 758	30 294	36 693	951 740	1 028 209
Prêts et créances sur établissements de crédit	2 948 904	2 161 712	1 036	1 693			2 949 940	2 163 405
Prêts et créances sur la clientèle	11 207 339	11 980 171			456	486	11 207 795	11 980 657
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	633 517	692 701					633 517	692 701
Écart d'acquisition								
Autres actifs	1 622 884	1 517 107	8 840	7 087	32 580	32 182	1 664 304	1 556 376
TOTAL ACTIF	17 393 161	17 390 272	24 129	23 538	63 330	69 361	17 480 620	17 483 171

	Banque de proximité		Gestion d'actifs pour compte de tiers ⁽¹⁾		Capital investissement		Total Groupe	
	31/12/2016	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2017
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	70 791	56 903					70 791	56 903
Dettes envers les établissements de crédit	3 230 738	3 084 329					3 230 738	3 084 329
Dettes envers la clientèle	10 767 450	11 182 907					10 767 450	11 182 907
Dettes représentées par un titre	1 181 395	840 917					1 181 395	840 917
Dettes subordonnées	191 614	189 234					191 614	189 234
Autres passifs	1 951 173	2 035 982	24 129	23 538	63 330	69 361	2 038 632	2 128 881
TOTAL PASSIF	17 393 161	17 390 272	24 129	23 538	63 330	69 361	17 480 620	17 483 171

	Banque de proximité		Gestion d'actifs pour compte de tiers ⁽¹⁾		Capital investissement		Total Groupe	
	31/12/2016	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2017	31/12/2016	30/06/2017
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Produit net bancaire	200 246	201 889	10 079	10 637	887	1 491	211 212	214 017
Frais généraux et assimilés	(155 947)	(156 629)	(10 087)	(8 986)	(747)	(756)	(166 781)	(166 371)
Résultat brut d'exploitation	44 299	45 260	(8)	1 651	140	735	44 431	47 646
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	38 913	31 676	15	1 651	407	454	39 335	33 781

(1) Les données 31/12/2016 d'Esfin Gestion ont été reclassées en gestion d'actifs pour compte de tiers.

Note 7 Engagements

Le montant communiqué correspond à la valeur nominale de l'engagement donné.

7.1 Engagements de financement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	30/06/2017
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES EN FAVEUR		
Des établissements de crédit	351 493	400 077
De la clientèle	613 213	714 345
• Ouvertures de crédit confirmées	601 201	703 481
• Autres engagements	12 012	10 864
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES	964 706	1 114 422
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS		
D'établissements de crédit	1 291 818	1 311 246
De la clientèle		
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS	1 291 818	1 311 246

7.2 Engagements de garantie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2016	30/06/2017
ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES		
D'ordre des établissements de crédit	13 163	19 658
D'ordre de la clientèle	3 720 816	3 756 879
Autres engagements donnés		
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES	3 733 979	3 776 537
ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS		
D'établissements de crédit	1 677 089	1 755 231
De la clientèle	1 030 368	1 026 915
Autres engagements reçus		
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE REÇUS	2 707 457	2 782 146

Les engagements de garantie sont des engagements par signature ainsi que des actifs reçus en garantie tels que des sûretés réelles autres que celles figurant dans la note 8.1.3 « Actifs financiers reçus en garantie et dont l'entité peut disposer ».

Les « valeurs affectées en garanties » figurent dans la note 8.1 « Actifs financiers transférés non intégralement décomptabilisés et autres actifs donnés en garantie ».

Les « valeurs reçues en garantie » et dont l'établissement peut disposer figurent dans la note 8.1.3 « Actifs financiers reçus en garantie et dont l'entité peut disposer ».

Note 8 Actifs financiers transférés, autres actifs financiers donnés en garantie et actifs reçus en garantie dont l'entité peut disposer

8.1 Actifs financiers transférés non intégralement décomptabilisés et autres actifs financiers donnés en garantie

	Valeur nette comptable au 31/12/2016				TOTAL
	Prêts de titres « secs »	Prévisions	Actifs cédés ou affectés en garantie	Titrisations	
	VNC	VNC	VNC	VNC	
<i>(en milliers d'euros)</i>					
ACTIFS FINANCIERS DONNES EN GARANTIE					
Actifs financiers détenus à des fins de transaction					
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat					
Instruments dérivés de couverture					
Actifs financiers disponibles à la vente			116 500		116 500
Prêts et créances		2 000	2 746 632		2 748 632
Actifs détenus jusqu'à l'échéance		121 183			121 183
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DONNES EN GARANTIE		123 183	2 863 132		2 986 315
<i>dont actifs financiers transférés non intégralement décomptabilisés</i>		<i>123 183</i>	<i>2 863 132</i>		<i>2 986 315</i>
PASSIFS ASSOCIES					
Actifs financiers détenus à des fins de transaction					
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat					
Instruments dérivés de couverture					
Actifs financiers disponibles à la vente			116 500		116 500
Prêts et créances		2 000	786 371		788 371
Actifs détenus jusqu'à l'échéance		120 360			120 360
TOTAL DES PASSIFS ASSOCIÉS DES ACTIFS FINANCIERS NON INTEGRALEMENT DECOMPTABILISES		120 360	902 871		1 025 231

	Valeur nette comptable au 30/06/2017				TOTAL
	Prêts de titres « secs »	Prévisions	Actifs cédés ou affectés en garantie	Titrisations	
	VNC	VNC	VNC	VNC	
<i>(en milliers d'euros)</i>					
ACTIFS FINANCIERS DONNES EN GARANTIE					
Actifs financiers détenus à des fins de transaction					
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat					
Instruments dérivés de couverture					
Actifs financiers disponibles à la vente			166 500		166 500
Prêts et créances		6 000	2 776 085		2 782 085
Actifs détenus jusqu'à l'échéance		122 372			122 372
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS DONNES EN GARANTIE		128 372	2 942 585		3 070 957
<i>dont actifs financiers transférés non intégralement décomptabilisés</i>		<i>128 372</i>	<i>2 942 085</i>		<i>3 070 457</i>
PASSIFS ASSOCIES					
Actifs financiers détenus à des fins de transaction					
Actifs financiers à la juste valeur sur option par résultat					
Instruments dérivés de couverture					
Actifs financiers disponibles à la vente			166 500		166 500
Prêts et créances		6 000	531 272		537 272
Actifs détenus jusqu'à l'échéance		121 350			121 350
TOTAL DES PASSIFS ASSOCIES DES ACTIFS FINANCIERS NON INTEGRALEMENT DECOMPTABILISES		127 350	697 772		1 025 231

Le montant du passif associé aux actifs financiers donnés en garantie dans le cadre des pensions s'élève à 127 millions d'euros au 30 juin 2017 (122 millions d'euros au 31 décembre 2016).

8.1.1 Commentaires sur les actifs financiers transférés

Mises en pension et prêts de titres

Le Groupe Crédit Coopératif réalise des opérations de mise en pension, ainsi que des prêts de titres.

Selon les termes desdites conventions, le titre peut être cédé de nouveau par le cessionnaire durant la durée de l'opération de pension ou de prêt. Le cessionnaire doit néanmoins le restituer au cédant, à maturité de l'opération. Les flux de trésorerie générés par le titre sont également transmis au cédant.

Le Groupe considère avoir conservé la quasi-totalité des risques et avantages des titres mis en pension ou prêtés. Par conséquent, ces derniers n'ont pas été décomptabilisés. Un financement a été enregistré au passif en cas de mises en pension ou de prêts de titres financés.

Cessions de créances

Le Groupe Crédit Coopératif cède des créances à titre de garantie (articles L. 211-38 ou L. 313-23 et suivants du Code monétaire et financier) dans le cadre de refinancements garantis, notamment auprès de la banque centrale. Ce type de cession à titre de garantie emporte transfert juridique des droits contractuels, et donc « transfert d'actifs » au sens de

l'amendement à IFRS 7. Le Groupe reste néanmoins exposé à la quasi-totalité des risques et avantages, ce qui se traduit par le maintien des créances au bilan.

Titrisations consolidées avec investisseurs externes

Le Groupe Crédit Coopérative n'a pas réalisé d'opérations de titrisation avec des investisseurs externes.

8.1.2 Commentaires sur les actifs financiers donnés en garantie mais non transférés

Les actifs financiers donnés en garantie mais non transférés sont généralement affectés en garantie sous forme de nantissements. Les principaux dispositifs concernés sont la CRH (Caisse de refinancement de l'habitat), BPCE SFH, BEI, CEB, CDC, KFW ou encore les titres apportés en nantissement de refinancement obtenu auprès de la Banque centrale européenne (BCE).

8.1.3 Actifs financiers reçus en garantie dont l'entité peut disposer

Le Groupe ne dispose pas d'actifs financiers reçus en garantie dont il peut disposer.

8.2 Actifs financiers intégralement décomptabilisés pour lesquels le Groupe conserve une implication continue

Suite à la cession de créances en 2014 à la Compagnie de Financement Foncier (SCF), les créances ont été décomptabilisées, dans la mesure où la quasi-totalité des risques et avantages associés à ces actifs a été transférée à la SCF. La cession comporte une clause résolutoire, qui dans certaines circonstances exceptionnelles, pourrait obliger le groupe Crédit Coopératif à effectuer des paiements sur créances cédées. Ces circonstances exceptionnelles recouvrent notamment des modifications de la réglementation affectant, de manière rétroactive, l'éligibilité des créances cédées.

Note 9 Périmètre de consolidation

9.1 Evolution du périmètre de consolidation au cours du premier semestre 2017

Les principales évolutions du périmètre de consolidation au cours du premier semestre 2017 sont les suivantes :

Modifications du pourcentage de détention dans la filiale BTP Capital investissement sans incidence sur le contrôle :

Le groupe Crédit Coopératif n'a pas souscrit à l'augmentation de capital de BTP capital investissement qui a eu lieu sur le premier trimestre 2017. Le pourcentage d'intérêt sur la filiale est passée de 66,38% à 53,14%.

9.2 Périmètre

Pour chacune des entités du périmètre est indiqué le pourcentage d'intérêt. Le pourcentage d'intérêts exprime la part de capital détenue par le Groupe, directement et indirectement, dans les entreprises du périmètre. Le pourcentage d'intérêt permet de déterminer la part du Groupe dans l'actif net de la société détenue.

	% d'intérêt	% d'intégration	Méthode d'intégration
I. ÉTABLISSEMENTS DE CREDIT			
1) ENTITE CONSOLIDANTE			
Crédit Coopératif (SCA)			Entité consolidante
Siège Social : 12 Bd Pesaro – 92000 NANTERRE			
2) ÉTABLISSEMENTS DE CREDIT ET SOCIETES DE FINANCEMENT ASSOCIES FILIALES			
BTP Banque (SA)	99,98 %	100 %	IG
Siège social : 48 rue La Pérouse CS 51686 – 75773 Paris Cedex 16			
Inter-Coop (SAS)	100,00 %	100 %	IG
Siège Social : 12 Bd Pesaro – 92000 NANTERRE			
Bati Lease	95,05 %	100 %	IG
Siège social : Parc du canon d'or, 7, rue Philippe Noiret BP 10025 59871 Saint André Cedex			
Caisse Solidaire	77,05 %	100 %	IG
Siège Social : 235 Boulevard Paul Painlevé – 59000 LILLE			
3) ÉTABLISSEMENTS DE CREDIT ASSOCIES NON FILIALES			
EDEL	33,94 %	33,94 %	ME
Siège Social : 60 rue Buissonnière CS 17601 31676 Labège Cedex			
4) AUTRE SOCIETE DE FINANCEMENT			
CADEC	25,30 %	25,30 %	ME
Siège social : Résidence Diamand III, 6 av de Paris – 20000 AJACCIO			
II. ENTREPRISES A CARACTERE FINANCIER			
Union des Sociétés du Crédit Coopératif (GIE)	99,30 %	100 %	IG
Transimmo (SARL)	100 %	100 %	IG
Société Civile Immobilière du Crédit Coopératif	100 %	100 %	IG
Société Civile Immobilière du Crédit Coopératif de Saint Denis	100 %	100 %	IG
Siège Social : 12 Bd Pesaro – 92000 NANTERRE			
SAS Tasta	69,99 %	100 %	IG
Siège social : 48 rue La Pérouse CS 51686 – 75773 Paris Cedex 16			
BTP Capital Conseil	99,97 %	100 %	IG
Siège Social : 27 rue Dumont d'Urville – 75016 PARIS			
Bati Lease Invest	95,05 %	100 %	IG
Siège social : Parc du canon d'or, 7, rue Philippe Noiret BP 10025 59871 Saint André Cedex			
Ecofi- Investissements	99,99 %	100 %	IG
Siège Social : 22 – 28 rue Joubert 75009 PARIS			
Tise	100 %	100 %	IG
Siège Social : UL Okopowa 56, 01-042 Warszawa – POLOGNE			
Moninfo	33,91 %	33,91 %	ME
Siège Social : Parc de la Plaine, 5, avenue Marcel Dassault BP 5806 31505 TOULOUSE Cedex			
Esfm Gestion	60,00 %	100 %	IG
Siège Social : Immeuble Lafayette – LA DÉFENSE 5 2, place des Vosges – 92400 COURBEVOIE			
III. ENTREPRISES A CARACTERE NON FINANCIER			
BTP Capital Investissement	53,14 %	100 %	IG
Siège Social : 27 rue Dumont d'Urville – 75016 PARIS			
Coopest	32,49 %	32,49 %	ME
Siège Social : 2 av Jules César – woluwe Saint-Pierre – 1150 BRUXELLES – BELGIQUE			
Esfm	38,09 %	38,09 %	ME
Siège Social : Immeuble Lafayette – LA DÉFENSE 5 2, place des Vosges – 92400 COURBEVOIE			

	% d'intérêt	% d'intégration	Méthode d'intégration
IRD Nord-Pas-de-Calais	17,38 %	17,38 %	ME
Cité Haute Borne 2, avenue Halley 59650 VILLENEUVE D'ASCQ			

IV. ENTREPRISES D'ASSURANCE

Caisse de garantie immobilière du bâtiment	33,39 %	33,39 %	ME
Siège Social : 6, rue La Pérouse – 75016 PARIS			

SCA : Société Coopérative Anonyme

IG : Intégration globale

SAS : Société Anonyme Simplifiée

ME : Mise en équivalence

III. Rapport des Commissaires aux comptes



KPMG AUDIT FS I
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS6005
92066 Paris la Défense Cedex
France



SOFIDEEC Baker Tilly

138 Boulevard Haussmann
75008 Paris
France

Crédit Coopératif S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2017

Période du 1er janvier 2017 au 30 juin 2017
Crédit Coopératif S.A.
12, boulevard Pesaro – CS 10002 – 92024 Nanterre Cedex
Ce rapport contient 47 pages
Référence : XDC-17-3-01



KPMG AUDIT FS I
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS6005
92066 Paris la Défense Cedex
France



SOFIDEEC Baker Tilly
138 Boulevard Haussmann
75008 Paris
France

Crédit Coopératif S.A.

Siège social : 12, boulevard Pesaro – CS 10002 – 92024 Nanterre Cedex
Capital social : €.979.033.027

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2017

Période du 1er janvier au 30 juin 2017

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Crédit Coopératif S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature) remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris La Défense, le 11 septembre 2017

Paris, le 11 septembre 2017

KPMG Audit FS I

SOFIDEEC Baker Tilly

Xavier de Coninck
Associé

Pierre Faucon
Associé

IV. Informations complémentaires

Prévisions ou estimations

L'Actualisation du Document de Référence 2016 ne contient pas de prévisions ou estimations au sens du Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004.

Procédure judiciaire et d'arbitrage

Il n'existe pas, pour la période couvrant les douze derniers mois, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui serait en suspens ou qui menacerait le Crédit Coopératif et qui pourrait avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Crédit Coopératif et/ou du Groupe Crédit Coopératif.

Changement significatif de la situation financière de l'émetteur

Aucun changement significatif de la situation financière du Groupe Crédit Coopératif n'est intervenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés.

V. Table de concordance

En application des articles 28 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 et 212-11 du règlement général de l'AMF, sont incorporés par référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- les comptes sociaux 31 décembre 2016 ;
- les rapports des Commissaires aux comptes pour l'exercice 2016 ;
- le rapport de gestion du Groupe Crédit Coopératif.

Ces informations se trouvent présentés aux pages 132 à 193, 196 à 233, 194 à 195 et 234 à 239, 49 à 129 du Document de Référence 2016 du Crédit Coopératif enregistré par l'AMF le 27 mars 2017 sous le numéro D.17-0230 et disponible sur le site internet du Crédit Coopératif (<http://www.credit-cooperatif.coop/informations-financieres/information-reglementee>).

La table de concordance suivante renvoie aux rubriques exigées par le Règlement (CE) n°809/2004 du 29 avril 2004 (Annexe XI) :

Rubriques de l'annexe XI du Règlement (CE) n°809/2004	N° de page de la présente Actualisation	N° de page du Document de Référence 2016
1. Personne responsable	60	242
2. Contrôleurs légaux des comptes	55	25
3. Facteurs de risques	5 à 8	103 à 107
4. Informations concernant l'émetteur		
4.1. Histoire et évolution de la Société		4 ; 51
5. Aperçu des activités		
5.1. Principales activités		86 à 95
6. Organigramme		
6.1. Description sommaire du Groupe et place de l'émetteur	17	4 à 5 ; 138
6.2. Liste des filiales importantes		52 à 53
7. Information sur les tendances	9	122 à 123
8. Prévisions ou estimations du bénéfice		244
9. Organes d'administration, de Direction et de surveillance		
9.1. Informations concernant les membres des organes, d'administration et de Direction		6 à 7 ; 15 à 37
9.2. Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration, de Direction, et de Surveillance		17
10. Principaux actionnaires		55 et 56
10.1. Contrôle de l'émetteur		NA
10.2. Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle		NA
11. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
11.1. Informations financières historiques		125
11.2. États financiers		132 à 193 ; 196 à 233
11.3. Vérification des informations financières historiques annuelles		194 à 195 ; 234 à 239
11.4. Date des dernières informations financières	2	243
11.5. Informations financières intermédiaires et autres	5 ; 10 à 54	132 à 193 ; 196 à 233
11.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage	58	120
11.7. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	58	244
12. Contrats importants		236 à 239 ; 244
13. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclaration d'intérêts		244
14. Documents accessibles au public	2	1 ; 242

VI. Attestation de la personne responsable de l'Actualisation du Document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente Actualisation du Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils m'indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans la présente actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble de la présente actualisation. »

Le 18 septembre 2017 à Nanterre

Christine Jacglin
Directrice générale

Jean-Paul Courtois
Directeur général délégué

CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

KPMG AUDIT FS I, représenté par Monsieur Cavier De Coninck – Tour Echo à La Défense – 2 avenue Gambetta CS60055 – 92066 Paris La Défense, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles, nommé pour la première fois par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2013, mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2019 appelée à statuer sur les comptes de 2018 : et

SOFIDEEC BAKER TILLY, représenté par Monsieur Pierre FAUCON, 138 Boulevard Haussmann, 75008 Paris, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris, nommé pour la première fois par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 2007, renouvelé le 30 mai 2013, mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2019 appelée à statuer sur les comptes de 2018.

Crédit Coopératif
Société coopérative anonyme de Banque Populaire à capital variable
R.C.S. Nanterre 349 974 931 - APE 6419Z
12 boulevard de Pesaro
CS 10002
92024 NANTERRE CEDEX
Tél. : 01 47 24 85 00

 GROUPE BPCE


GROUPE
CREDIT COOPERATIF

www.credit-cooperatif.coop

